

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 17 avril 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 17 avril 2023, 13 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Stéphane Côté et Mme Christine Black

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite, au nom du conseil municipal, dédier la minute de silence à deux grandes personnalités. Premièrement, à M. François Boissy, disparu le 17 mars dernier. Elle indique que M. Boissy était président-directeur général de l'organisme Maison du Père, il aura au cours des dix dernières années contribué au développement de cette structure et marqué son engagement auprès des hommes vivant en situation d'itinérance à Montréal.

Deuxièmement, à M. Mohammed Barhone, qui nous a quittés le 14 avril dernier. Mme Musau Muele le décrit comme une figure importante du paysage communautaire à Ahuntsic-Cartierville; il y a fondé l'organisme RePère ayant pour mission de favoriser le développement des compétences paternelles en offrant aux pères les outils nécessaires pour créer et maintenir de bonnes relations avec leurs enfants.

La présidente du conseil offre toutes ses sympathies aux familles et aux proches de MM. François Boissy et Mohammed Barhone.

La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et souligne les célébrations internationales :

- 2 avril : Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme
- 4 avril : Journée nationale des droits des réfugiés
- 6 avril : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix
- 7 avril : Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994
- 15 avril : Journée mondiale de l'art
- 17 avril : Jour commémoratif de l'Holocauste (Yom HaShoah)
- 22 avril: Journée internationale de la Terre
- 23 avril: Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
- 24 avril : Journée de commémoration du génocide arménien
- 25 avril : 83<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 28 avril : Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail
- 29 avril : Journée commémorative des massacres de 1972 au Burundi
- 30 avril : Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'avril et leur souhaite un joyeux anniversaire en les nommant : M. Craig Sauv , Mme Sophie Mauzerolle, Mme Effie Giannou et Mme Marie Plourde.

La pr sidente du conseil remercie les membres pour leur attention, d clare la s ance ouverte et souhaite d'excellents travaux   toutes et   tous.

## 2 - P riode de questions des membres du conseil

  13 h 06, la pr sidente du conseil appelle le point « P riode de questions des membres du conseil ».

Les personnes  lues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqu s en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Val�rie Plante	Est-ce que l'Administration va mettre un moratoire sur le changement des heures de stationnement tarif�es dans l'arrondissement de Ville-Marie? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que les sp�cificit�s des arrondissements vont faire partie du prochain Plan d'urbanisme et de mobilit� 2023? / Reformule sa question en insistant sur le besoin d'�laborer des volets sp�cifiques pour chacun des arrondissements
M. Luis Miranda	Mme Val�rie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Aimerait savoir � quel moment le nombre de cadets par arrondissement sera confirm�? / Combien manque-t-il de policiers � Montr�al?
M. Abdelhaq Sari	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration s'engage � mandater la v�rificatrice g�n�rale pour qu'il y ait une enqu�te ind�pendante concernant l'attribution de permis lors de transformations et r�novations de b�timents? / Reformule sa question
M. Julien H�nault-Ratelle	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Comment l'Administration explique-t-elle la version courte du plan pour la revalorisation du secteur Bridge-Bonaventure? / Est-ce que l'Administration s'engage � rendre disponible le plus de d�tails possibles sur ce sujet en amont de la consultation publique � venir?
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Val�rie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Quel sera le mandat exact du comit� externe du guichet unique sur le racisme syst�mique, � qui se rapportera-t-il, quels seront les membres et comment seront-ils

sélectionnés? / Reformule sa question en insistant sur l'importance de l'imputabilité sur cet enjeu

---

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Récente tempête de verglas dans la métropole – Souhaite qu'une rencontre ait lieu avec les représentants de toutes les parties prenantes, par exemple les élus-es, la Croix-Rouge, Hydro-Québec, etc. / Aimerais que les élus-es de l'opposition officielle et de l'agglomération notamment fassent partie d'une rencontre publique postmortem pour améliorer la gestion de ce type de situation
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante Mme Josefina Blanco	Est-ce que l'Administration prévoit une action rapide pour offrir du logement aux personnes itinérantes touchées par le démantèlement des campements sous l'autoroute Ville-Marie d'ici quatre jours? / Pour cet été, est-ce que l'Administration a un plan de match pour soutenir les personnes en situation d'itinérance touchées à cet endroit?
Mme Vana Nazarian	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	À quel moment le Programme d'aide aux commerçants affectés par les travaux majeurs sera-t-il réformé?

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 52.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

## **CM23 0319**

### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 avril 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y retirant le point 80.01

(20.42) numéro de dossier décisionnel 1237231023 et d'ajouter ce même dossier décisionnel au point 20.41.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

#### **CM23 0320**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2023, à 13 h**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 avril 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **CM23 0321**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023, à 13 h**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 avril 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023
- 

#### **CM23 0322**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Vers une ville féministe: avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une**

**participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal » et ses 41 recommandations**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0599;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport et aux recommandations du Conseil des Montréalaises (CM) dans son avis « Vers une ville féministe ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

04.04 1229514024

---

**CM23 0323**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, une ville festive pour toutes »**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0598;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal, ville festive pour toutes ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

04.05 1224320006

---

**5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA23 28 032 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Déclaration pour un soutien structurant aux organismes communautaires et institutionnels venant en aide aux demandeurs d'asile
  - 5.02 Résolution CA23 27 0099 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Motion pour que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve réponde aux préoccupations des résidents et résidentes entourant la propreté et la salubrité
-

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

### Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Dominic Perri concernant sa question lors du conseil municipal du 20 mars 2023
- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Alan DeSousa concernant sa question lors du conseil municipal du 20 mars 2023

### Par Mme Caroline Bourgeois

- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à M. Stéphane Côté concernant sa question lors du conseil municipal du 20 mars 2023

### Par Mme Ericka Alneus

- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors du conseil municipal du 20 mars 2023

### Par M. Alex Norris au nom de Mme Ollivier

- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à M. Alan DeSousa concernant sa question lors du conseil municipal du 20 mars 2023

### Par M. Luc Rabouin au nom de Mme Sophie Mauzerolle

- Dépôt d'une réponse de Mme Sophie Mauzerolle à M. Julien Hénault-Ratelle concernant sa question lors du conseil municipal du 20 février 2023

---

## 7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception de dons et avantages par les membres du personnel de cabinet

---

## CM23 0324

### Dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0541;

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2022, et le conseil en prend acte.

07.02 1239415002

---

**CM23 0325**

**Dépôt du Rapport des activités 2022 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport des activités 2022 en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.03 1238726001

---

**CM23 0326**

**Dépôt du rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0606;

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2022 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.04 1239100002

---

**CM23 0327**

**Dépôt de quatre règlements soumis au vote par le Jeune conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de sa 35<sup>e</sup> édition tenue en janvier et février 2023**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose les quatre règlements soumis au vote par le Jeune conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de sa 35<sup>e</sup> édition tenue en janvier et février 2023, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.05 1239902003

---

**CM23 0328**

**Dépôt d'une lettre du président de la Société de transport de Montréal (STM) concernant la plénière de la STM sur son offre de service et ses finances pour l'année 2023**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose d'une lettre du président de la Société de transport de Montréal (STM) concernant la plénière de la STM sur son offre de service et ses finances pour l'année 2023, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06

---

## 8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

### CM23 0329

#### Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal : Commentaires et recommandations »

M. Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal : Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

### CM23 0330

#### Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la douzième année d'activité (2022) : Rapport et recommandations »

M. Dominic Perri, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la douzième année d'activité (2022) : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.02

---

## 11 - Dépôt de pétitions

### Par Mme Chantal Rossi

--- Dépôt de la pétition contre la soirée d'information virtuelle du 9 mars 2023 et l'installation de pistes cyclables sur certains tronçons de la rue Legendre et de l'avenue de l'Esplanade

---

### CM23 0331

#### Déclaration pour la Journée du souvenir des victimes de la Shoah

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée du 17 au 18 avril 2023;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juives et de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;



Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989 et qu'elle a, depuis, mené des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale et de promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité et que la lutte pour la liberté et la tolérance exige une vigie constante;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal déménagera dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent, à compter de 2025, ce qui lui permettra de répondre à la demande grandissante du public;

Attendu que la Ville de Montréal est une fière partenaire du Musée de l'Holocauste et qu'elle s'est engagée à soutenir son déménagement et son projet de rénovation;

Attendu qu'encore récemment, une synagogue de Montréal, la synagogue Bagg Street Shul, a été la cible de vandalisme antisémite;

Attendu que ces gestes violents n'ont tout simplement pas leur place à Montréal et doivent être dénoncés fermement et sans équivoque;

Attendu que la Ville de Montréal continuera d'agir avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin de lutter contre les incidents et les crimes haineux et de s'assurer que la métropole demeure sécuritaire pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de confession juive;

Attendu que le Yom HaShoah nous invite à ne jamais oublier l'Holocauste et à demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Attendu que la Ville de Montréal souligne, chaque année, la journée du Yom HaShoah avec ses partenaires et les membres de la communauté juive;

Attendu que la Ville de Montréal souligne également, en mai, le Mois du patrimoine juif, qui permet de célébrer la culture, le patrimoine et l'histoire des communautés juives au Canada.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco  
Mme Despina Sourias et M. Alex Norris

Et résolu :

Que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse les 17 et 18 avril 2023 comme la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », en solidarité avec les survivantes et les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;
- 2- souligne, en mai, le Mois du patrimoine juif;
- 3- réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite envers les personnes juives, leurs biens et leurs lieux, tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 4- continue de lutter contre les incidents et les crimes haineux dans la métropole en accord avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 5- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance et à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

En débutant, la mairesse de Montréal rappelle l'importance de se souvenir et d'honorer la mémoire des victimes de la Shoah. Elle indique qu'à chaque année, le nombre de survivants-es de ce funeste événement diminue et que c'est à nous de continuer leurs œuvres et de nous assurer que cette sombre période de l'histoire ne soit jamais oubliée. Mme Plante ajoute, entre autres, que c'est notre devoir de combattre la haine, l'intolérance, le racisme et les discriminations et que nous devons en tout temps promouvoir la paix et le dialogue. Elle poursuit et présente Montréal comme une ville d'accueil pour toute personne recherchant la paix, la sécurité et l'espoir d'un nouveau départ, comme ce fut le cas pour beaucoup de survivants-es de la Shoah. Elle mentionne qu'à chaque fois qu'un geste allant à contre-courant de nos valeurs démocratiques, des actions sont prises, et le Service de police de la Ville de Montréal est interpellé à ce sujet afin d'endiguer les diverses formes d'hostilités envers toutes les personnes.

La mairesse Valérie Plante est d'avis que cette Déclaration permet de souligner le mois du patrimoine juif qui célèbre les nombreuses contributions des communautés juives dans la métropole que ce soit au niveau économique, culturel, politique et social; elle invite la population à célébrer Yom HaShoah qui se tiendra dans la nuit du 17 avril jusqu'en soirée du 18 avril, en solidarité avec les personnes survivantes de ce massacre.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse Valérie Plante et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

D'emblée, M. Moroz célèbre cette journée de manière solennelle et se dit fier de se tenir dans cette assemblée en tant que jeune conseiller municipal juif pour honorer la mémoire de millions de vies innocentes fauchées au cours de ce génocide. M. Moroz souhaite ardemment de ne jamais oublier ce crime contre l'humanité afin que les horreurs du passé ne puissent se répéter. M. Moroz explique que la haine et la violence demeurent encore très présentes dans notre monde et rappelle que même si nous nous sentons découragés et accablés par cette réalité, nous avons le pouvoir de changer les choses. Il cite le survivant de l'Holocauste et lauréat du prix Nobel de la paix, Elie Wiesel : « Oublier les morts reviendrait à les tuer une seconde fois ». Il croit qu'il faut apprendre du passé, pour éduquer maintenant et pour pouvoir mieux façonner l'avenir. M. Moroz conclut en invitant tous et toutes à se rappeler les victimes de la Shoah, tout en célébrant la résistance de l'esprit humain et l'espoir de créer un monde meilleur.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Sonny Moroz pour son intervention et confirme que les noms de Mme Despina Sourias et de M. Alex Norris seront ajoutés en tant qu'appuyeur-e à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

À 14 h 58, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 16, le conseil reprend ses travaux.

---

**CM23 0332****Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien - 108<sup>e</sup> anniversaire**

Attendu que le 24 avril 2023 marquera les 108 ans du génocide arménien, le premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a d'abord été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 28 novembre 2003, la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le racisme et les discriminations, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu que le monument commémoratif du génocide arménien, à Montréal, a été érigé à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et de ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement sur les plans politique, économique, culturel et social;

Attendu que le 24 avril 2023 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Valérie Plante  
Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Despina Sourias, Mme Effie Giannou, Mme Vana Nazarian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore le génocide arménien le 24 avril 2023;
- 2- rappelle l'importance du devoir de mémoire et invite les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien;
- 3- salue les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, Mme Thuillier indique que le 24 avril souligne le génocide arménien qui a décimé les deux tiers de la population arménienne, soit 1,5 millions de personnes entre 1915 et 1916 et des centaines d'autres ont été déportées et déracinées de leur territoire historique. Mme Thuillier déclare notamment que cette horreur qui a pris racine dans la haine et cela ne doit jamais être oublié afin d'éviter qu'elle ne se reproduise. Elle rappelle qu'une grande majorité des membres survivants de la communauté arménienne du Québec est installée à Montréal. La conseillère Émilie Thuillier ajoute que la communauté arménienne par son engagement politique, économique, culturel et social, contribue à façonner notre ville; elle vante la vitalité, la ténacité, le courage et la résilience de cette communauté malgré les terribles épreuves, les pertes et les souffrances. Elle croit qu'il est de notre devoir de commémorer les victimes des massacres et que l'engagement de la communauté arménienne pour la reconnaissance du génocide sur la scène internationale est plus vivant et tangible que jamais. Mme Thuillier termine en disant que nous devons continuer de combattre avec la communauté arménienne contre l'oubli et que cette journée de commémoration demeure une occasion de rappeler le droit à la paix et à la sécurité pour tous les êtres humains.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Émilie Thuillier et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Mary Deros débute en faisant remarquer qu'il s'agit là d'un triste évènement à commémorer chaque année, et ce, même après 108 ans car plusieurs séquelles existent encore dans la communauté arménienne. Elle raconte les événements entourant le génocide arménien et touchant son histoire familiale personnelle. La conseillère Deros croit fermement que tout être humain mérite de vivre dans un monde ouvert où il peut parler sa langue maternelle, pratiquer sa religion et sa culture librement sans préjudice, ni racisme. Mme Deros souhaite que la communauté mondiale reconnaisse le génocide arménien comme étant le premier génocide de l'histoire. Elle conclut être de tout cœur en soutien de la communauté arménienne pour se souvenir du 24 avril 1915 et la perte des vies innocentes.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Mary Deros pour son intervention et cède la parole à la conseillère Effie Giannou.

Mme Effie Giannou prend la parole pour rendre hommage aux victimes du génocide arménien. Elle déclare notamment que nous avons le devoir de nous souvenir des atrocités qui ont été commises afin que ces événements ne se reproduisent plus. Elle décrit le peuple arménien comme un symbole de résilience et de courage et elle salue leur contribution à la société montréalaise, québécoise et canadienne. Elle termine en invitant tous les membres du conseil à témoigner de la solidarité à la communauté arménienne en ce 108<sup>e</sup> anniversaire du génocide arménien et ajoute son nom comme appuieure à la Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Effie Giannou pour son intervention et cède la parole à la conseillère Vana Nazarian.

En commençant, Mme Nazarian exprime son profond et personnel engagement concernant le génocide arménien en mentionnant notamment son mémoire de maîtrise consacré à ce drame. Elle est d'avis, entre autres, que le génocide arménien ne s'arrête pas en 1915 et continue de se faire jusqu'à nos jours. La conseillère Nazarian précise l'importance de parler du devoir de mémoire parce que la menace qui entoure le peuple arménien est bien présente. Elle en profite pour démontrer les situations atroces dans lesquelles vivent certaines communautés arméniennes dans leur terre ancestrale. Elle conclut sur le devoir de mémoire qui représente à ses yeux des valeurs de respect et d'empathie envers un peuple qui a souffert et qui souffre encore; elle ajoute son nom comme appuieure à la Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Vana Nazarian pour son intervention et confirme que les noms de Mme Despina Sourias et de Mme Alia Hassan Cournol seront également ajoutés en tant qu'appuieures à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0333****Déclaration pour le Mois du patrimoine asiatique**

Attendu que le mois de mai est reconnu, au Canada, comme le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est célébré à l'échelle du Canada depuis les années 1990 et que le gouvernement du Canada a signé, en mai 2002, une déclaration officielle pour faire du mois de mai, le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est l'occasion de reconnaître et de célébrer les importantes contributions que les Montréalaises et les Montréalais d'ascendance asiatique ont apportées et continuent d'apporter à l'identité, à la prospérité et à la culture de Montréal;

Attendu que Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes originaires de l'Asie de l'Est, du Sud, de l'Ouest, Central et du Sud-Est;

Attendu que les contributions des communautés d'ascendance asiatique ainsi que leur apport à l'histoire, à la culture et à l'économie de Montréal est inestimable;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a entraîné des actes racistes et que les crimes et incidents haineux envers les personnes d'origine asiatique ont augmenté;

Attendu que la Ville de Montréal dénonce haut et fort les crimes et les incidents haineux commis contre les personnes d'origine asiatique dans la métropole et à travers le monde;

Attendu que la Ville de Montréal, le SPVM et les partenaires communautaires travaillent conjointement à lutter contre les incidents et des crimes haineux envers les membres des communautés asiatiques;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique et qu'elle est en action pour combattre cette problématique sur plusieurs fronts;

Attendu que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont uni leurs efforts pour protéger le caractère patrimonial du Quartier chinois, un lieu important pour les Montréalaises et les Montréalais, en adoptant des mesures symboliques et réglementaires visant à conserver son caractère historique et unique.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Ericka Alneus  
M. Robert Beaudry, Mme Despina Sourias, Mme Stephanie Valenzuela

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- célèbre, en mai, le Mois du patrimoine asiatique;
- 2- souligne l'important apport des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de soutenir la préservation et la vitalité du Quartier chinois, un lieu emblématique pour la population montréalaise et québécoise en raison de son patrimoine, de son rayonnement culturel et de son histoire unique au cœur du centre-ville;
- 4- continue de lutter contre les incidents et les crimes haineux dans la métropole en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 5- continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, de promouvoir l'inclusion et de reconnaître les différentes cultures asiatiques qui façonnent la métropole.

---

Un débat s'engage.

---

La mairesse de Montréal, d'entrée de jeu, déclare que le mois de mai est le mois du patrimoine asiatique et que cela va permettre de reconnaître et de célébrer la population montréalaise d'ascendance asiatique. Elle souligne notamment que depuis des décennies, Montréal représente une terre d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes d'origine asiatique. Mme Plante indique que cette communauté continue d'enrichir et d'apporter un tout à la Ville de Montréal par sa participation à l'histoire, à l'économie et à la culture.

Mme Plante mentionne également plusieurs apports de la communauté asiatique au développement et à la vitalité de Montréal dont la préservation du Quartier chinois et les nombreuses festivités. Pour terminer, la mairesse de Montréal demande aux membres du conseil de voter en faveur de la Déclaration qui vise à réitérer la grande contribution de la communauté asiatique dans la métropole et ailleurs dans le monde, de même qu'à célébrer le mois de mai où le patrimoine asiatique est mis à l'honneur.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

En débutant, Mme Valenzuela précise que cette année marque le 100<sup>e</sup> anniversaire de la *loi sur l'immigration chinoise* votée en 1923 qui venait démontrer un sentiment discriminatoire envers la communauté chinoise et que cette loi séparait les femmes de leur famille. Elle indique, entre autres, qu'il est important de comprendre la solidarité et l'histoire derrière la création et le développement du Quartier chinois à Montréal afin de préserver ce site patrimonial.

En conclusion, la conseillère Valenzuela fait l'éloge de plusieurs figures asiatiques qui ont contribué à l'avancement et au développement de la Ville de Montréal. Elle se dit fière d'être elle-même une représentante de la communauté asiatique ici et souhaite à tous et toutes un joyeux mois du patrimoine asiatique.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention et confirme que les noms de Mme Despina Sourias et de M. Robert Beaudry seront ajoutés en tant qu'appuyeur-e à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

## CM23 0334

### **Déclaration visant à réaffirmer l'importance de lutter contre le racisme au sein de la fonction publique montréalaise et d'améliorer le processus de gestion des plaintes**

Attendu que l'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que le 21 mars 1989, la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale visant à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu qu'en 2018, à la suite d'une forte mobilisation citoyenne en vertu du droit d'initiative, la Ville a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue de consultations permettant à la population de se faire entendre et de proposer des solutions novatrices, constructives et mobilisatrices autour d'enjeux liés au racisme et à la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal et que cette consultation a accueilli plus de 7 000 participations;

Attendu que le 15 juin 2020, le conseil municipal a adopté la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre;

Attendu qu'en réponse à la deuxième recommandation du rapport de l'OCPM, la Ville de Montréal a créé, en octobre 2020, le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS), qui relève de la direction générale, afin de s'assurer que l'ensemble des unités de la Ville de Montréal agissent fermement et de façon concertée pour combattre le racisme et les gestes discriminatoires qui en découlent;

Attendu qu'en janvier 2021, forte d'une expérience sur le terrain et d'une formation universitaire en relations interethniques et en études urbaines, Bochra Manaï a été nommée au poste de commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques avec pour mandat de mobiliser l'ensemble des équipes municipales pour accélérer la transformation organisationnelle vers une Ville plus juste, inclusive et représentative de ses diversités;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* afin qu'elle intègre la reconnaissance du caractère systémique et intersectionnel des formes de discriminations et l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule, et que des modifications supplémentaires, visant à inclure les discriminations fondées sur le capacitisme, l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie parmi les formes de discrimination que la Ville de Montréal combat, ont aussi été apportées;

Attendu qu'en juin 2021, la Ville de Montréal a adopté le Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023, qui contient des mesures afin que la diversité de sa population se reflète au sein de son personnel et ce, à tous les niveaux, et que des actions soient mises en place pour rendre ses milieux de travail plus inclusifs;

Attendu que ce Plan directeur propose des cibles d'embauche et de représentation, dont une cible globale d'embauche de 33 % de membres de minorités visibles et ethniques, ainsi qu'une cible globale d'embauche et de promotion de 25 % de membres de minorités visibles et ethniques chez les gestionnaires et les cadres de direction;

Attendu qu'en marge de sa première reddition de comptes, le BRDS a dévoilé 12 engagements pour l'année 2022, afin de renforcer et d'accélérer les transformations systémiques de l'administration municipale;

Attendu que ces engagements, regroupés en cinq volets, ont pour objectif d'instaurer des changements organisationnels pour s'assurer que tant les Montréalaises et les Montréalais que le personnel de la fonction publique municipale puissent s'épanouir pleinement et être en sécurité;

Attendu que ces volets et ces engagements découlent directement des 38 recommandations de l'OCPM et constituent un exercice de priorisation afin d'avoir une feuille de route qui intègre les différents plans d'action existants de la Ville et leurs indicateurs;

Attendu que le 28 mars 2023 a eu lieu la deuxième reddition de comptes annuelle du BRDS, qui est un exercice important, réalisé dans un souci de transparence et d'imputabilité envers la population montréalaise, et qui témoigne de l'engagement de la Ville à s'attaquer aux enjeux de racisme et de discriminations;

Attendu que, dans la dernière année, le bureau de la commissaire a accompagné une trentaine d'employées et d'employés à travers le processus de plaintes et a assuré le suivi auprès des instances concernées, même si ce n'est pas dans son mandat, et que ce travail a permis d'identifier des pistes d'amélioration;

Attendu que, dans la dernière année, des restructurations ont été menées aux Services des ressources humaines pour une prise en charge plus robuste et transversale de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations au sein de la Ville, dont la création d'une direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion (DEI) ainsi que la création de la Division DEI-Respect;

Attendu que le Service des ressources humaines va accélérer ses travaux sur trois axes prioritaires, 1- une politique de respect de la personne actualisée et plus robuste, 2- un traitement des plaintes simplifié et plus efficace, 3- des arrondissements et des services outillés et imputables;

Attendu que, dans les dernières semaines, des témoignages exposant des situations racistes et violentes vécues par des employées et des employés de la Ville de Montréal ainsi que le difficile cheminement des plaintes ont été rapportés dans les médias;

Attendu que de telles situations sont révoltantes et doivent être dénoncées fermement et sans équivoque et que des sanctions et des mesures disciplinaires appropriées sont nécessaires envers les agresseurs;

Attendu que, pour assurer l'imputabilité, la Direction générale de la Ville de Montréal a rappelé à l'ensemble des gestionnaires leurs devoirs et leurs responsabilités afin de prévenir et de faire cesser la discrimination, le harcèlement psychologique ou sexuel et l'incivilité, tout en leur rappelant que si une telle situation est portée à leur attention, ils ont la responsabilité d'agir immédiatement pour la faire cesser;

Attendu que la Direction générale a rappelé qu'il est essentiel que les quelque 28 000 personnes à l'emploi de la Ville de Montréal agissent sans délai face à toute situation de racisme qui leur est rapportée ou dont elles sont témoins ou victimes, qu'il s'agit d'une responsabilité à la fois collective et individuelle, et que nous avons toutes et tous un rôle à jouer et un devoir d'introspection, qui doivent dès maintenant se traduire en gestes concrets;

Il est proposé par Mme Dominique Ollivier

appuyé par Mme Valérie Plante  
Mme Josefina Blanco, Mme Despina Sourias

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réaffirme haut et fort que le racisme est une violation des droits et des libertés de la personne et que face au racisme direct, indirect ou systémique et face à toutes les formes de racisme et de discriminations, la tolérance zéro s'impose;
- 2- que la Ville de Montréal exige l'exemplarité de l'ensemble des services centraux et des arrondissements dans la mise en place de climats de travail sains, sécuritaires et exempts de racisme et de discrimination pour toutes les employées et tous les employés de la Ville;
- 3- que la Ville de Montréal crée, d'ici l'été 2023, un guichet unique qui vise à offrir un accompagnement humain, personnalisé, sécuritaire et confidentiel aux personnes qui souhaitent porter plainte et qu'il en assure le suivi auprès des instances;
- 4- qu'avant le déploiement du guichet unique, les services soient accompagnés par un comité externe qui aura pour mandat de valider que ce nouveau système de plaintes fournit aux victimes une protection effective de leurs droits et une résolution efficace des situations menant aux plaintes;
- 5- que le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques dépose, ce printemps, les engagements pour la prochaine année et que cette feuille de route inclut des indicateurs pour chaque engagement afin d'évaluer l'atteinte des résultats et d'assurer l'exemplarité de l'administration;
- 6- que la Ville de Montréal et les arrondissements offrent du soutien et de l'accompagnement à toutes les employées et à tous les employés victimes de racisme et de discrimination dans leur quête de justice, tout en renforçant les sanctions et les mesures disciplinaires contre les personnes qui posent de tels gestes discriminatoires, de même que contre les agresseurs et les harceleurs.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Dominique Ollivier pour la présentation de la Déclaration.

En débutant, Mme Dominique Ollivier souhaite que cette Déclaration demeure un sujet ralliant tous et toutes au-delà des lignes partisans. Elle évoque, entre autres, certains articles de presse qui démontrent que des employés de la Ville vivent encore des situations de racisme et qu'ils ont mis en lumière le difficile cheminement des plaintes à cet égard. Mme Ollivier indique que la situation est révoltante et inacceptable et que le racisme est une violation des droits et des libertés de la personne. Elle déclare que depuis 2020, l'Administration combat le racisme sous toutes ses formes; elle veut s'assurer qu'il y ait une imputabilité des gestes répréhensibles. Mme Ollivier souligne que le 28 mars dernier, l'Administration s'est engagée à prendre des mesures pour accélérer et faciliter le processus de plaintes. Elle mentionne la création d'un guichet unique pour offrir un accompagnement humain, personnalisé, sécuritaire et confidentiel aux personnes qui souhaitent porter plainte et annonce que les mesures disciplinaires contre les harceleurs et les agresseurs seront renforcées. Elle nomme quelques actions qui ont permis de transformer la façon dont nous gérons la question de la diversité à l'intérieur de la Ville de Montréal. Elle termine en disant que cela nécessite la collaboration de chaque personne pour continuer à avancer vers une ville exempte de racisme et de discrimination et ultimement de faire tomber les barrières systémiques.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Dominique Ollivier et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

D'entrée de jeu, M. Salem cite un passage du rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal : « Les pratiques d'hier n'étant plus souvent adaptées aux besoins actuels », tout en rajoutant : et aux besoins de demain. Il dit être conscient notamment des actions qui ont été prises mais que la solution au problème de racisme dans les milieux de travail au sein de la Ville de Montréal n'est pas un succès. M. Salem mentionne que l'accompagnement dans ce type de situation constitue un devoir. Enfin, il souhaite que les syndicats et l'opposition officielle soient autour de la table dans ce dossier.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.



M. Sari débute en indiquant que chaque membre du conseil est conscient de l'existence des différentes formes de discrimination et est prêt à les combattre. Il est d'avis qu'il faut réagir et s'ajuster face à ce racisme systémique présent au sein de la Ville pour améliorer le processus des plaintes. Il conclut en exposant ses craintes et se pose des questions sur la formation du comité mis en place par l'Administration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Abdelhaq Sari et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

D'emblée, M. DeSousa constate certains des bons points de la Déclaration mais précise que le point important à ses yeux est celui de la création du comité. Il questionne, entre autres, plusieurs aspects liés à la création de celui-ci et rappelle la responsabilité de chacun envers le personnel de la Ville de Montréal qui doit avoir confiance dans la gestion de ce processus. Il finit en souhaitant de vrais résultats afin de ne pas ternir la crédibilité de ce comité.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Alan DeSousa et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Ramos partage d'abord quelques-unes de ses inquiétudes. Elle résume notamment certains points de l'opposition officielle à cet effet et présente les demandes jugées nécessaires pour améliorer le processus de plaintes.

Puis, appuyée par les membres présents de l'opposition officielle, elle propose de scinder la Déclaration en vertu de l'article 82 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051).

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Alba Zuniga Ramos et fait la lecture de l'article 82 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051). En complément, elle cite les articles 37 et 38 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051). En conclusion, la présidente estime que l'article 82 n'est pas applicable dans ce cas-ci et clôt le débat.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

Mme Blanco entame son intervention en ajoutant son nom comme appuieure à la Déclaration. Elle souligne notamment que les enjeux à l'étude demeurent complexes et difficiles et que la solution doit inclure autant des changements de culture que des changements organisationnels. Pour finir, la conseillère Josefina Blanco est confiante de disposer maintenant d'un système pour intervenir de manière durable et efficace sur cet enjeu.

La présidente du conseil la remercie. Puis, Mme Martine Musau Muele cède tour à tour la parole à M. Sari, Mme Zuniga Ramos et M. Salem.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi exprime son désaccord sur le quatrième Résolu et demande si l'Administration est ouverte à un amendement sur ce point.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole aux deux leaders. Le leader de la majorité, M. Alex Norris, indique que l'Administration n'est pas en faveur d'une proposition d'amendement. Par la suite, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, demande d'inscrire la dissidence d'Ensemble Montréal sur cette Déclaration.

La présidente du conseil les remercie, confirme l'ajout des noms de Mmes Josefina Blanco et Despina Sourias en tant qu'appuieures à la Déclaration et déclare le point 15.04 adopté à la majorité des voix avec la dissidence des membres présents de l'opposition officielle.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :**

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- M. Michel Bissonnet
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Mary Deros
- M. Laurent Desbois
- M. Alan DeSousa
- Mme Angela Gentile
- Mme Effie Giannou
- M. Julien Hénault-Ratelle
- M. Benoit Langevin
- M. Sonny Moroz
- Mme Vana Nazarian

M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Chantal Rossi  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Alba Zuniga Ramos

15.04

---

À 16 h 30, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 16 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### M23 0335

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 202 194,45 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302), majorant ainsi le montant total de la dépense de 591 788,65 \$ à 793 983,10 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 168 495,38 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302), majorant ainsi le montant total du contrat de 591 788,65 \$ à 760 284,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 699,07 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157002  
80.01 (20.01)

---

**CM23 0336**

**Conclure quatre ententes-cadres avec Pneus Métropolitains inc. pour l'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour une durée d'une année, avec une option de prolongation d'une autre année - Montant estimé des ententes : 1 087 806,80 \$, taxes incluses (contrats : 906 505,67 \$ + contingences : 181 301,13 \$) - Appel d'offres public 22-19679 - (3 soum., un seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19679 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 1 - Secteur Ouest	186 806,91 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 2 - Secteur Est	116 954,65 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 3 - Secteur Centre	314 778,69 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 4 - Secteur Sud	287 965,42 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 181 301,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235382005  
80.01 (20.02)

**CM23 0337**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 022 001, 40 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière dans le cadre du contrat accordé à Béton Brunet Itée (CG22 0234), majorant ainsi le montant initial estimé du contrat de 1 757 804,16 \$ à 3 779 805,56 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 022 001,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses

en signalisation routière avec Béton Brunet Itée (CG22 0234), majorant ainsi le montant total du contrat 1 757 804,16 \$ à 3 779 805,56 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237360001  
80.01 (20.03)

---

### **CM23 0338**

**Accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 2 500 000 \$ pour une période de trois ans (2023-2025) à l'École de technologie supérieure, pour l'aménagement et le fonctionnement d'un nouveau hub de calibre international dédié aux jeunes pousses au centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 2 500 000 \$, pour une période de trois ans (2023-2025), à l'École de technologie supérieure pour l'aménagement et le fonctionnement d'un nouveau hub de calibre international dédié aux jeunes pousses au centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227952005  
80.01 (20.04)

---

### **CM23 0339**

**Conclure une entente-cadre avec Uniform Works Ltd pour la fourniture et la livraison sur demande de panneaux balistiques destinés au Support et Interventions Spécialisées (SIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente-cadre : 597 421,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19646 (3 soum., un seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Uniform Works LTD, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des panneaux balistiques, pour une somme maximale de 597 421,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19646;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Uniform Works LTD;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1239109001  
80.01 (20.05)

---

À 16 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0340**

**Approuver le projet d'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 d'un montant total de 750 000 \$ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 \$ réparti entre 2023 et 2025 équivalent au montant de la subvention attendue**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 600 000 \$ réparti entre 2023 et 2025 selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237956001  
80.01 (20.06)

---

**CM23 0341**

**Accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 \$ US (3 046 993,93 \$ CA, taxes incluses) (contrat : 1 682 405,88 \$ US (2 650 054,24 \$ CA) + contingences : 252 000 \$ US (396 939,69 \$ CA))**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 \$ US (3 046 993,93 \$ CA, taxes incluses) - (contrat : 1 682 405,88 \$ US (2 650 054,24 \$ CA) + contingences : 252 000 \$ US (396 939,69 \$ CA));
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1230206001  
80.01 (20.07)

**CM23 0342**

**Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs lames et d'équipements compatibles incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période d'une année, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 6 606 527,84 \$, taxes incluses (contrat : 5 795 881,86 \$, taxes incluses + variation de quantités : 810 645,98 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19670 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de serveurs lames et d'équipements compatibles incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 5 795 881,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19670;

- 2- d'autoriser une dépense de 810 645,98 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235942002  
80.01 (20.08)

---

### CM23 0343

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture et remplacement des équipements mécaniques de la caserne 16 - Dépense totale de 2 711 110,50 \$, taxes incluses (contrat : 2 259 258,75 \$ + contingences : 338 888,81 \$ + incidences : 112 962,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15865 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture et remplacement des équipements mécaniques de la caserne 16, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 259 258,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15865;
- 2- d'autoriser une dépense de 338 888,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 112 962,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227305001  
80.01 (20.09)

---

### CM23 0344

**Accorder un contrat de services professionnels en laboratoire à Phytronix instruments inc. pour la rénovation du laboratoire de chimie situé au 827, boul. Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 583 486,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19686 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Phytronix instruments inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la rénovation du laboratoire de chimie au 827, boul. Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 486,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19686;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Phytronix instruments inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237055001  
80.01 (20.10)

---

À 16 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0345**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Lupien Matteau inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur et la diffusion de la collection archéologique du site archéologique de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 102 233,47 \$, taxes incluses - Demande de proposition de services sur invitation (1 seul soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Lupien Matteau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur et la diffusion de la collection archéologique du site archéologique de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 233,47 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 22 septembre 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1223501001  
80.01 (20.11)

---



**CM23 0346**

**Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Ltée pour les services professionnels en génie-conseil à mandats multiples pour la Direction des projets majeurs du Service de l'eau - Dépense totale de 2 042 645,85 \$, taxes incluses (contrat : 1 945 377 \$ + contingences : 97 268,85 \$) - Appel d'offres public 22-19576 (2 soum.)**

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Stantec Experts-conseils Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en génie-conseil à mandats multiples pour la Direction des projets majeurs du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 945 377 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19576;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 268,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-conseils Ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1232742002  
80.01 (20.12)

---

**CM23 0347**

**Exercer les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, et autoriser une dépense additionnelle de 917 023,95 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total de la dépense de 968 419,48 \$ à 1 885 443,43 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les première et deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune et d'autoriser une dépense additionnelle de 917 023,95 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total de la dépense de 968 419,48 \$ à 1 885 443,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236469003  
80.01 (20.13)

---

**CM23 0348**

**Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429731 pour une période de 12 mois, sans dépense supplémentaire, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394 - lot 3)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429731 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cima+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

1237443001  
80.01 (20.14)

---

**CM23 0349**

**Accorder un contrat à Les Architectes FABG inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, pour une période de 32 mois - Dépense totale de 780 530,78 \$, taxes incluses (contrat : 520 353,86 \$ + contingences : 104 070,77 \$ + variation des quantités : 78 053,08 \$ + incidences : 78 053,08 \$) - Appel d'offres public 23-19745 (4 soum., 3 conformes)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes FABG inc., firme ayant obtenu la plus haute note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, au prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 520 353,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19745 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 070,77 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Architectes FABG inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237292001  
80.01 (20.15)

---

À 16 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0350**

##### **Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec, relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade pour le financement de la contribution de l'agglomération de Montréal à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1223843002  
80.01 (20.16)

---

#### **CM23 0351**

##### **Approuver le projet d'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$);
- 2- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 824 160 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de le virer au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant de 824 160 \$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1233220001  
80.01 (20.17)

---

### CM23 0352

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Urban Capital-Harbour (ML) inc., un terrain vacant constitué du lot 6 387 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 785,2 mètres carrés, situé dans le projet immobilier Cité Midtown, aux 200-250, boulevard Marcel-Laurin, au nord de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 032 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville afin de garantir les engagements relatifs au terrain social**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Urban Capital-Harbour (ML) inc., un terrain vacant constitué du lot 6 387 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le projet immobilier Cité Midtown, aux 200-250, boulevard Marcel-Laurin, au nord de l'autoroute 40 dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 1 785,2 mètres carrés, pour un montant de 1 032 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder, dans le projet d'acte, mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 19 juillet 2018, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 015 612;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219192001  
80.01 (20.18)

---

**CM23 0353**

**Approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, à des fins d'agrandissement de l'édicule de la station Préfontaine, le lot 6 539 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100 rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 60 000 \$ plus les taxes applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, à des fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Préfontaine, le lot 6 539 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100 rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1220222007  
80.01 (20.19)

**CM23 0354**

**Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 162 879 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel - Dépense totale de 713 672,82 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 162 879 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnellement à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 713 672,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228042004  
80.01 (20.20)

---

À 16 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0355**

**Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9346-5508 Québec inc., pour une période de cinq ans, le terrain constitué du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123 069 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel - Dépense totale de 884 366,49 \$, incluant les taxes applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9346-5508 Québec inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123 069 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 884 366,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228042005  
80.01 (20.21)

---

**CM23 0356**

**Approuver l'entente de permission d'occupation avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour une durée de 30 ans sur les lots de l'emprise non construite de l'autoroute 440 sur L'Île-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève dans le cadre du plan de conservation du paysage humanisé**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la signature de la permission d'occupation entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal, requise dans le cadre de la mise en œuvre du plan de conservation du paysage humanisé de L'Île-Bizard;
- 2- d'autoriser un budget de 518,83 \$ en plus des taxes applicables au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

1239245001  
80.01 (20.22)

---

**CM23 0357**

**Approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 2 786,30 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, Voie Camillien-Houde. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 146 949,46 \$, excluant les taxes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour les locaux d'une superficie de 2 786,3 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, voie Camillien-Houde, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1228682014  
80.01 (20.23)

---

**CM23 0358**

**Approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, situés au 1<sup>er</sup> étage du 2000, chemin Remembrance. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 382 694,16 \$, excluant les taxes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, au 1<sup>er</sup> étage du 2000, chemin Remembrance, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

1228682013  
80.01 (20.24)

---

**CM23 0359**

**Approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gigico inc. pour une période de cinq ans, à compter du 16 avril 2023, un local au deuxième étage de l'immeuble situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 966,09 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île - Dépense totale de 1 707 924,07 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gigico inc., pour une période de cinq ans, un local dans l'immeuble situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 966,09 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île, pour un loyer total de 1 434 727,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 119 560,66 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la dépense d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 153 635,45 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236025005  
80.01 (20.25)

---



---

À 17 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM23 0360**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Gestion Immobilière SETL inc. cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction et d'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 9 119 mètres carrés, grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Gestion Immobilière SETL inc. cède à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 9 119 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le paiement à Gestion Immobilière SETL inc. d'un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, dans les 30 jours suivant l'octroi du contrat de construction du collecteur à l'entrepreneur qui sera retenu par le Service de l'eau;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0361**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Société 9346-5508 Québec inc. cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction et d'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 8 582 mètres carrés, grève une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 468 346 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Société 9346-5508 Québec inc. cède à la Ville de Montréal (Ville) une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 8 582 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 468 346 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228290011  
80.01 (20.27)

---

**CM23 0362**

**Approuver la résiliation du contrat accordé à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement (CG22 0460)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résiliation du contrat accordé à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement - Dépense totale : 249 248,17 \$, taxes incluses (contrat : 220 573,60 \$ + contingences : 28 674,57 \$) - Appel d'offres public 22-19238 (CG22 0460)

Adopté à l'unanimité.

1236279001  
80.01 (20.28)

---

**CM23 0363**

**Accorder un soutien financier aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne afin d'appuyer la mission de ces organismes et ce, pour une somme maximale de 1 181 314 \$ répartie du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes Amis de la montagne et Centre de la montagne pour la réalisation de leur projet, pour une somme maximale de 1 181 314 \$ répartie du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239151002  
80.01 (20.29)

---

**CM23 0364**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Chambre de commerce de l'est de Montréal pour le projet D'est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal pour le projet D'Est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239575002  
80.01 (20.30)

---

---

À 17 h 12,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM23 0365**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 19<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 29 mai au 18 août 2023, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ à Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 19<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte pour la période du 29 mai au 18 août 2023 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239089002  
80.01 (20.31)

---

### **CM23 0366**

**Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association pour le soutien à l'événement Festival Go vélo Montréal pour l'année 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239622003  
80.01 (20.32)

---

### **CM23 0367**

#### **Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2023 de son événement annuel / Approuver un projet de convention à cet effet**

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2023 de son événement annuel;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237019002  
80.01 (20.33)

---

### **CM23 0368**

#### **Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$ sur une période de trois ans à Cybereco, pour la mise en œuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en cybersécurité des infrastructures essentielles / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 1 500 000 \$, sur une période de trois ans, à Cybereco pour la mise en œuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation en cybersécurité;
- 2- d'approuver un projet de convention ente la Ville et Cybereco établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, prend la parole et soulève une question règlement du fait que l'intervention du conseiller Abdelhaq Sari n'est pas sur le point en étude.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande des précisions à M. Sari. À la suite des explications du conseiller Sari, La présidente conclut en maintenant la question de règlement et demande à M. Sari de diriger son intervention sur le point en étude.

Le débat se poursuit

Adopté à l'unanimité.

1224300001  
80.01 (20.34)

#### CM23 0369

**Accorder un soutien financier totalisant 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024 / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2023 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du Service, d'un montant de 400 000 \$ pour l'exercice 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada dans le cadre du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU à Montréal du 18 au 24 mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2023 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2023 du SGPMRS;
- 4- d'autoriser un ajustement non-récurrent de 400 000 \$ de la base budgétaire pour 2024 du SGPMRS;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229622002  
80.01 (20.35)

---

À 17 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM23 0370**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour la fourniture de services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de quatre ans, de 2023 à 2027, avec deux options de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente cadre, d'une durée de quatre ans avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune par laquelle Humance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une somme maximale de 1 834 633,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19680;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Humance inc.;
- 4- d'imputer les dépenses liées à la conception du programme de développement du leadership de la Ville de Montréal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des ressources humaines;
- 5- d'imputer les dépenses liées à la coordination et à la diffusion des parcours auprès des apprenants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses de consommation seront imputées à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, selon le principe de l'utilisateur payeur.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0371****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 \$, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 \$ + variation de quantités : 278 620,79 \$) - Appel d'offres public 22-19677 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de stockage compatibles, incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 309 367,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19677;
- 3- d'autoriser une dépense 278 620,79 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239834001  
80.01 (20.37)

---

**CM23 0372****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 66 579 414,66 \$, taxes incluses (contrat : 54 153 034,69 \$ + contingences : 7 553 119,77 \$ + incidences : 4 873 260,20 \$) - Appel d'offres public 328902 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec, Vidéotron), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 54 153 034,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328902;



- 3- d'autoriser une dépense de 7 553 119,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 873 260,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227231087  
80.01 (20.38)

---

### CM23 0373

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 \$, taxes incluses (contrat : 6 866 527,18 \$ + contingences : 343 326,36 \$) - Appel d'offres public 22-19334 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire SNC-Lavalin inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 866 527,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19334;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 343 326,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de SNC-Lavalin inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1232742001  
80.01 (20.39)

---

**CM23 0374****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres avec WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3), pour des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans (trois ans avec possibilité de prolongation d'une année) - Dépense totale de 20 709 043,01 \$, taxes incluses (lot 1 - contrat : 5 521 342,79 \$ + contingences : 828 201,42 \$) - (lot 2 : contrat : 6 380 491,64 \$ + contingences : 957 073,75 \$) - (lot 3 - contrat : 6 106 029,06 \$ + contingences : 915 904,36 \$) - Appel d'offres public 22-19695 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
  - 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19695;
- | <u>Firmes</u>         | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|-----------------------|-----------------|---------------------------------|
| WSP Canada inc.       | Lot 1           | 5 521 342,79 \$                 |
| SNC-Lavalin inc.      | Lot 2           | 6 380 491,64 \$                 |
| Les Services EXP inc. | Lot 3           | 6 106 029,06 \$                 |
- 3- d'autoriser une dépense de 2 701 179,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 828 201,42 \$ pour le lot 1, 957 073,75 \$ pour le lot 2 et 915 904,36 \$ pour le lot 3;
  - 4- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc., SNC-Lavalin inc. et Les Services EXP inc.;
  - 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237900001  
80.01 (20.40)

À 17 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0375****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux ententes-cadres avec Cofomo inc., pour une durée de deux ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatique et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 497 094,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717- lots 1 et 2 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, soit pour la période du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, par lesquelles Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19717;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Cofomo inc.	Lot 1 - Service pour de l'évolution bureautique	3 038 099,40 \$
Cofomo inc.	Lot 2 - Services de trousseur (Packager) logiciel	458 995,38 \$

3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239563001  
80.01 (20.41)

Point 80.01 (20.42)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de six mois chacune, avec Tetra Tech QI inc. (contrat 1 : 6 792 723 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat 2 : 5 607 618,19 \$, taxes incluses), pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage - Appel d'offres public 22-19688 (2 soum.)

**Retiré – Voir point 3.01**

**CM23 0376**

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237371001  
80.01 (20.43)

---

**CM23 0377**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 304 842 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports, pour la période allant de mars 2023 au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 304 842 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période allant de mars 2023 au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239575001  
80.01 (20.44)

---

**CM23 0378**

**Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236665001  
80.01 (20.45)

---

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 17 avril 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 17 avril 2023, 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M. Laurent Desbois, M. Benoit Langevin, Mme Magda Popeanu et M. Abdelhaq Sari.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Serge Sasseville.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

**Lundi 17 avril 2023, 19 h**

**1 - Période de questions du public**

À 19 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Marie Bournet	Élus-es du conseil (Mme Maja Vodanovic)	Pourquoi le Berger Blanc n'est pas fermé puisqu'il était prévu de créer un refuge municipal?
M. Marc-André Vinet	Mme Martine Musau Muele (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Aimerait une consultation citoyenne dans le projet de changement de sens de la rue Berri entre les rues De Castelnau et Lajeunesse / Souhaite une consultation citoyenne

M. Éric Labelle	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Aimerait avoir accès aux études hydriques dans le cadre du projet de réaménagement du parc Pierre-Bédard / Commentaires sur la réponse reçue
M. Simon Pierre Robillard	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Société de transport de Montréal (STM) – Est-ce que l'Administration va intervenir auprès de la STM concernant son déficit budgétaire? / Aimerait savoir à quel forum il peut adresser ces enjeux?
M. Orlando Nicoletti	M. Alain Vaillancourt	Équipe école multidisciplinaire d'intervention au Service de police de la Ville de Montréal – Aimerait un état de la situation complet concernant la création et les activités détaillées de cette équipe (interventions effectuées, responsable des activités, échéancier, etc.) / De quelle manière l'idée de l'équipe école a-t-elle émergé?
Mme Marie Barbeau	Mme Émilie Thuillier	Quel est le plan local de déplacement pour la rue Legendre et quels en seront les coûts? / À quel moment y aura-t-il une consultation pour le quartier Saint-Simon?
M. Julie Hubert	Mme Maja Vodanovic	Aimerait une rencontre autour d'une table concernant le projet d'aménagement du parc Pierre-Bédard / Est-ce que vous avez pris connaissance des questions soumises aux conseils d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur cet enjeu?
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Quelle est la position de l'Administration concernant l'éclipse totale du soleil prévue le 8 avril 2024 en tant qu'acte de Dieu? / Reformule sa question
Mme Joanne Pinsonneault	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Aimerait des précisions sur l'application du droit d'initiative dans le cas de sa demande qui visait le projet d'aménagement de la rue Legendre / Souhaite que la sécurité des enfants de la ruelle verte adjacente soit considérée dans ce projet
Mme Patricia Tulasne	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Quand sera fermé le Berger blanc? / Aimerait que tous les élus-es lisent les documents qu'elle dépose
Mme Joanna Cosentino	Élus-es de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Mme Julie Roy)	Piste cyclable rue Legendre – Plusieurs questions sur les aspects de sécurité et aimerait les études et analyses de ce projet / Souhaite la liste des partenaires rencontrés et les impacts qu'ils ont indiqués
M. Jacques Laurin	Mme Marie-Andrée Mauger	Est-ce qu'il y aura une station d'échantillonnage de calcul de la qualité de l'air dans le secteur Mercier-Est? / Souhaite que l'on revoie les paramètres lors des mesures pour donner une meilleure crédibilité aux résultats
M. Jean Duval	M. Alain Vaillancourt	Souhaite rencontrer le directeur du Service de police de la Ville de Montréal / Commentaires
Mme Sylvie Gourdy	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-ce que Proanima va avoir des points de service dans tous les arrondissements?

À 20 h 03, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ginette Cauchon	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>Aujourd'hui, mercredi le 12 avril 2023, j'ai remarqué vers 10h00 les camions de nettoyage avec balais ... il y avait 2 camions de nettoyage qui se suivaient à intervalle de 30 secondes sur la rue Curotte près de la rue Fleury</p> <p>...Imaginez que les 2 camions ne nettoyaient pas car ils laissaient derrière eux des larges traces de terre et de petites roches.</p> <p>Je ne comprends pas pourquoi on paie des employés à ne pas faire leur job correctement. Les employés auraient dû aller vider leurs camions de la saleté ramassée.</p> <p>Ménage du printemps de notre ville avec des employés qui NIAISENT sur les heures de travail. S'il vous plaît, veuillez améliorer cela car les coûts de nettoyage vont être EXORBITANTS.</p> <p>L'IMAGE DE LA VILLE ... ???</p> <p>Merci de me lire et surtout je vous remercie à l'avance de votre intérêt et collaboration !</p> <p>Ginette Cauchon</p>
Darren Shore	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	<p>Dear Madam Mayor, Yesterday's article in La Presse about unlicensed tour guides shows that the quality of tourist experiences is affected by the City not applying bylaw G-2. Going forward, can the City make efforts to fine unlicensed tour guides?</p>
Rosemarie Federico	Mme Julie Roy	<p>Combien de partenaires des quartiers Saint Simon et Youville dans Ahuntsic avez-vous réellement rencontré et consultés afin d'arriver à la conclusion que les axes Legendre et de L'Esplanade sont celles qui engendrent le moins d'impacts sur la mobilité et la sécurité des déplacements de l'ensemble des usagers? Est-ce que vos consultations étaient comme celles que vous avez faites avec les résidentes et résidents, qui est de présenter des faits accomplis plutôt que de vrais échanges avec un nombre représentatifs de chaque groupe de la population de l'arrondissement?</p>



Norman Sabin	Mme Sophie Mauzerolle	<p>At the March 20 Council meeting, a question was asked about the cost of speed bumps. Sophie Mauzerolle could not answer, but did say speed bumps increase road safety. The problem with speeding is the potential for accidents. Speed bumps are placed to prevent accidents, and accident rates are the only objective and quantifiable measure of safety. Speeding has been going on forever, yet most residential streets have never had an accident. Can speed bumps make them safer?</p> <p>I do not condone speeding. But, speed bumps come with dollar cost, environmental cost, and might even cause accidents, as drivers may be more focused on the bumps than children or pedestrians. In most cases, the burden of speed bumps exceeds the benefit.</p> <p>Of note, speeding can be controlled by Policing, photo radar, bollards, etc.</p> <p>Why not do a traffic study on residential streets to see if speed bumps really work? Compare 100 streets with speed bumps vs 100 without, and count accidents over a 5 or 10 year period.</p>
Felicia Cosentino	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>J'habite dans le quartier Saint Simon de Ahuntsic, de jeunes familles ont choisi de déménager à l'extérieur de Montréal, malgré leur désir d'y habiter, car le coût d'achat des propriétés sur l'île de Montréal est trop élevé. Plusieurs doivent utiliser leurs voitures pour venir travailler à Montréal. La ville a-t-elle des études qui montrent les impacts de cet exode sur la mobilité? Quelles mesures l'administration compte-t-elle prendre afin d'encourager les familles de rester à Montréal ou de ramener ces familles sur l'île?</p>
Samer Bhamdouni	Mme Émilie Thuillier (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Plusieurs automobilistes ne résident pas à Montréal, mais y viennent tous les jours pour travailler ou pour loisirs. Avez-vous réalisé des études à savoir combien de voitures ceci représente sur le réseau Montréalais? Les nombreux aménagements réalisés et les projets à venir semblent démontrer que cette administration souhaite contrôler les automobilistes qui habitent et résident sur l'île, mais que fait-elle pour contrôler et limiter la venue d'automobilistes de l'extérieur de l'île de façon quotidienne pour travailler ou pour loisir? Quelles mesures comptez-vous mettre en place? Ne serait-il pas dans l'intérêt de cette administration de trouver des alternatives afin de les faire cotiser pour partager les dépenses d'entretien engendrés par la ville?</p>
José Lata	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Le bruit excessif provenant notamment des systèmes de ventilation et hottes de cuisine des restaurant sur les toits des livreurs et des voitures modifiés, rendent la vie des citoyens du vieux Montréal extrêmement difficile, la mairesse a-t-elle l'intention d'adopter un règlement sur le bruit digne de ce nom en s'inspirant et en prenant en exemple celui de l'arrondissement Outremont ou du Plateau?</p>

Annie Gosselin	Élus-es du conseil (Mme Émilie Thuillier)	Bonjour, J'ai une suggestion afin d'économiser de l'électricité dans la vie de Mtl ou bien même dans les villes. Serait-il possible d'installer un système réfléchissant sur les grandes bannières des villes pour que celles-ci soient illuminées par la lumière de la ville. Donc, les insignes des grandes entreprises seraient allumées par les lumières déjà existantes. Sinon, allumer un lampadaire sur deux ou sur trois (en allumer moins) ça peut être aussi une idée ;) Bonne journée
Soumia Aliane	Élus-es du conseil (Mme Martine Musau Muele)	Je vie à l'extérieur de Canada mais mon mari vie à Montréal. On s'est mariée en 2019 en Algérie mais mon mari n veut pas déclarer son mariage peut-être parqu'il est marié à Montréal. Est ce qu'il un moyen pour déclarer mon mariage ?
Jean-Philippe Tremblay	M. Benoit Dorais	Bonsoir, j'ai vu que le prix d'achat maximal avait été augmenté dans le programme d'accès à la propriété et je m'en réjouis. Toutefois, je constate qu'il est encore bien en-dessous des prix du marché. J'ai deux enfants de 8 et 12 ans et ma conjointe est en télétravail donc nous cherchons donc un 5 1/2. À 540 000 \$, nous ne trouvons même pas un 4 1/2. Je me demande si les montants seront à nouveau majorés pour que ce programme soit réellement efficace? Cela fait 5 ans que je résiste pour ne partir à l'extérieur de Montréal, mais force est de constater que je n'aurai pas le choix... Je vous remercie.
Anne-Chloé Bissonnette	M. Robert Beaudry	Une concertation publique est-elle prévue pour permettre à la population montréalaise de se prononcer sur le développement de ce grand terrain qu'est le projet Mil? J'ai appris en assemblée générale de l'APCO (Association du parc canin d'Outremont) que des ateliers de consultation auraient probablement lieu le 24 avril, toutefois je n'ai vu aucune publicité à ce sujet. Il s'agit d'une aberration. Aucune concertation ne semble non plus prévue pour la préservation du parc à chiens inclus dans ce terrain, et ce, malgré toute la mobilisation citoyenne pro-préservation de ce parc. Comment cela se fait-il?

Elisabeth Greene

Mme Valérie Plante  
(M. Pierre Lessard-Blais)

Dans le quartier Hochelaga, déjà fortement touché par les activités industrialo-portuaires, nous apprenons que la compagnie Lanctic, figure déjà au 52<sup>e</sup> rang du "TOP 100 des pollueurs du Qc", compte bientôt augmenter ses activités, et que l'entreprise Canest doublera sa capacité. Ces augmentations d'activités industrielles s'ajoutent à celles toujours croissantes du Port + à tous les autres projets néfastes qui détruisent présentement notre milieu de vie.

Sachant que la question a déjà été posée à chaque palier gouvernemental touché par ce dossier, je vous demande à vous, en tant que mairesse qui accueille le Port sur son territoire: connaissez-vous les impacts environnementaux + ceux liés à la santé, que ces nouvelles activités apporteront pour les citoyens?

Est-ce que ces compagnies comptent déboursier l'argent nécessaire pour adapter leurs équipements, afin de respecter les normes en santé publique et/ou compenser l'augmentation de leurs activités (les nuisances) d'une quelconque façon?

Darlene Geick

Mme Mary Deros

There is a shocking ongoing problem about garbage in Parc Extension. Many members write and call your office and the neighborhood still has garbage scattered everywhere. What is the short term, medium term and long term plan for tackling this issue? It is not safe for our children, it stops people from taking pride in their neighborhood, it deters people from visiting Parc Ex and investing in our businesses, it makes people who live here want to leave because it looks terrible and smells. Please help. We need more resources for street sidewalk cleaning, more flower installations, more education on rules.

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

À 20 h 30, le conseil reprend ses travaux.

---

À 20 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0379**

**Accorder des contrats à Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépense totale de 2 181 065,33 \$, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépense totale de 1 696 327,81 \$, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal pour une période d'approximativement 24 mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 877 393,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19733 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda SENC, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, ainsi qu'à Axia Services et Groupe de sécurité Garda SENC, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots 2, 3 et 4, pour une période d'approximativement 24 mois, les commandes pour la fourniture de services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19733;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot 1	601 432,94 \$
Axia Services	Lot 2	1 051 698,40 \$
Axia Services	Lot 3	644 629,41 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot 4	1 579 632,33 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC et d'Axia Services;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239376002  
80.01 (20.46)

**CM23 0380**

**Exercer l'option de prolongation pour une période d'une année et autoriser une dépense additionnelle pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2), dans le cadre des contrats accordés à 9200-2427 Québec inc.- Paysagiste Montréal (CE22 1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 \$, taxes incluses (contrat : 241 693,55 \$ + contingences : 48 338,71 \$) à 587 749,93 \$, taxes incluses (contrat : 489 791,61 \$ + contingences : 97 958,32 \$)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 297 717,67 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que du lieu d'enfouissement technique (lot 2) dans le cadre du contrat accordé à 9200-2427 Québec inc.- Paysagiste Montréal, (CE22 1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 \$ à 587 749,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 619, 61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239952001  
80.01 (20.47)

### CM23 0381

**Conclure des ententes-cadres avec Loisselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Montant estimé des ententes-cadres : 2 591 205,95 \$, taxes incluses (Contrats : 2 253 222,56 \$ + variations de quantités : 337 983,39 \$) - Appel d'offres public 23-19758 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19758;

Firmes	Zone	Montant (taxes incluses)
Sanexen services environnementaux inc. (1 contrat)	Zone SUD AB	627 763,50 \$
	Total	627 763,50 \$
Loisselle inc. (3 contrats)	Zone NORD AB	573 437,81 \$
	Zone SUD BC sans odeur	593 271 \$
	Zone OUEST AB	458 750,25 \$
	Total	1 625 459,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 337 983,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen services environnementaux inc. et Loisselle inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1238365001  
80.01 (20.48)

**CM23 0382**

**Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 \$, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 \$ + contingences : 337 478,84 \$) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Artopex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A - Mobilier de bureau et espaces de travail », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 687 394,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
- 2- d'autoriser une dépense de 337 478,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Artopex inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057002  
80.01 (20.49)

---

**CM23 0383**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 531 184,50 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 531 184,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 289,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239057001  
80.01 (20.50)

---

À 20 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0384**

**Approuver le projet d'accord de contribution avec Sa Majesté le roi du chef du Canada relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* du Gouvernement du Québec (RLRQ, c. M-30)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* du Gouvernement du Québec (RLRQ, c. M-30);
- 2- d'autoriser le greffier à signer l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228383004  
80.01 (20.51)

---

**CM23 0385**

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont, et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 976 161,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 \$ + contingences : 257 760,16 \$) - Appel d'offres public 507001 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Gouin et Rosemont, et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 718 401,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507001;
- 2- d'autoriser une dépense de 257 760,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238848010  
80.01 (20.52)

---

**CM23 0386**

**Autoriser une dépense additionnelle de 6 146 931,92 \$, taxes incluses, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0077), majorant ainsi le montant total du contrat de 145 793 276,31 \$ à 151 940 208,23 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 6 146 931,92 \$, taxes incluses, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (CG19 0077), majorant ainsi le montant total du contrat de 145 793 276,31 \$ à 151 940 208,23 \$, taxes incluses;



2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Michel Bissonnet  
Mme Nancy Blanchet  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
M. Stéphane Côté  
Mme Mary Deros  
M. Richard Deschamps  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
Mme Andrée Hénault  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Luis Miranda  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
Mme Laura Palestini  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Chantal Rossi  
M. Aref Salem  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Alba Zuniga Ramos

1235951001  
80.01 (20.53)

---

### CM23 0387

**Autoriser une dépense additionnelle de 25 669 323,35 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 140 928 803,46 \$ à 166 598 126,81 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 669 323,35 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 140 928 803,46 \$ à 166 598 126,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Michel Bissonnet  
Mme Nancy Blanchet  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
M. Stéphane Côté  
Mme Mary Deros  
M. Richard Deschamps  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
Mme Andrée Hénault  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Luis Miranda  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
Mme Laura Palestini  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Chantal Rossi  
M. Aref Salem  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Alba Zuniga Ramos

1230749001  
80.01 (20.54)

---

### CM23 0388

**Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (référence dossier décisionnel 1233220001) à 56 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (référence dossier décisionnel 1233220001) à 56 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$);
- 2- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 11 M\$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et de le virer au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 11 M\$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233220002  
80.01 (20.55)

---

**CM23 0389**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le projet Initiatives stratégiques de concertation et de mobilisation du milieu des affaires supportant les priorités métropolitaines de développement économique / Approuver un convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le projet Initiatives stratégiques de concertation et de mobilisation du milieu des affaires supportant les priorités métropolitaines de développement économique;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237511001  
80.01 (20.56)

---

À 21 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0390**

**Approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1229502003  
80.01 (30.01)

---

### CM23 0391

**Autoriser une dépense maximale de 316 181,25 \$ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 316 181,25 \$ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238984001  
80.01 (30.02)

---

### CM23 0392

**Ratifier l'affectation au montant de 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de ratifier l'affectation au montant de 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

1230029001  
80.01 (30.03)

---

**CM23 0393****Approuver la révision des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats (volet agglomération)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG11 0082;
- 2- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats (Commission) pour analyser tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :
  - Tout contrat de plus de 20 M\$;
  - Tout contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
    - Une seule soumission conforme reçue à la suite d'un appel d'offres;
    - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale à la suite de l'utilisation d'une grille d'évaluation;
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
    - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent; une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande;
  - Tout contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission;
- 3- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats pour réviser les critères de sélection des contrats assujettis tous les trois ans et formuler des recommandations à cet effet.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239903001  
80.01 (30.04)

---

---

À 21 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0394**

##### **Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

1224334014  
80.01 (42.01)

---

#### **CM23 0395**

##### **Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229399038  
80.01 (42.02)

---

**CM23 0396**

**Adoption - Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037)».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238480001  
80.01 (42.03)

---

À 21 h 14,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.01) à 80.01 (45.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0397**

**Approuver le Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055-1 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer son pouvoir d'emprunt, de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 73 646 000 \$ pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à 101 979 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 89 900 000 \$ et de transférer une somme de 3 562 339,94 \$ au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés »;
- 2- de procéder à la fermeture du règlement, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

1237945003  
80.01 (45.01)

---

### CM23 0398

**Approuver le règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 de la Société de transport de Montréal afin de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 autorisant un emprunt de 2 220 000 \$, pour l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique, afin de transférer une somme de 67 792,21 \$, au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »;
- 2- de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-068, tel que modifié par le règlement R-068-1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

1237945004  
80.01 (45.02)

---

### CM23 0399

**Approuver le Règlement R-067-1 modifiant le Règlement R-067 et le Règlement R-117-1 modifiant le Règlement R-117 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer les montants autorisés et de procéder à la fermeture de ces règlements d'emprunt**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-067-1, modifiant le règlement R-067, autorisant un emprunt de 315 000 \$, pour le financement de l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au réseau des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 2- d'approuver le Règlement R-117-1, modifiant le règlement R-117, autorisant un emprunt de 33 824 272 \$, pour le financement de la mise en service et le réaménagement de terminus d'autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3- de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-067, tel que modifié par le règlement R-067-1 et R-117, tel que modifié par le règlement R-117-1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

1237945005  
80.01 (45.03)

---

## CM23 0400

**Approuver le Règlement R-087-1 modifiant le Règlement R-087, le Règlement R-127-1 modifiant le Règlement R-127 et le Règlement R-144-1 modifiant le Règlement R-144 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer les montants autorisés, d'y affecter des sommes provenant du « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés », approuver le Règlement R-213 permettant l'utilisation des sommes provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt R-087, R-127 et R-144**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 avril 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-087-1, modifiant le règlement R-087 autorisant un emprunt de 7 521 700 \$, pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro, afin de diminuer le pouvoir d'emprunt au montant de 6 685 000 \$, mais d'y affecter un montant de 95 705,41 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;
- 2- d'approuver le Règlement R-127-1, modifiant le règlement R-127 autorisant un emprunt de 11 301 408 \$, pour le financement de quatre projets en immobilisation pour le secteur administratif, afin de diminuer ce pouvoir d'emprunt au montant 10 806 000 \$, mais d'y affecter un montant de 63 194,40 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;
- 3- d'approuver le Règlement R-144-1, modifiant le règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$, pour financer le projet « Migration Windows et Office » pour un terme de trois ans, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 11 951 000 \$, mais d'y affecter un montant de 38 350,89 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;
- 4- d'approuver le Règlement R-213 autorisant l'utilisation d'un montant de 197 250,70 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);

- 5- de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-087, tel que modifié par le règlement R-087-1, R-127, tel que modifié par le règlement R-127-1, et R-144, tel que modifié par le règlement R-144-1.

Adopté à l'unanimité.

1237945006  
80.01 (45.04)

---

À 21 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0401**

**Exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour des services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, des analyses chimiques et des rapports d'analyses dans le cadre du contrat accordé à EnviroServices inc. (CM20 0392), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 907 670,77 \$ à 1 210 114,35 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0415;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 302 443,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, des analyses chimiques et des rapports d'analyse dans le cadre du contrat accordé à EnviroServices inc. (CM20 0392), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 670,77 \$ à 1 210 114,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 366,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1236987001

---

#### **CM23 0402**

**Conclure des ententes-cadres avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (lot 2) et Albert Viau une Division d'Emco Corporation (lot 3), pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout, pour une période de cinq mois, incluant trois options de prolongation de douze mois chacune - Montant estimé des ententes-cadres : St-Germain Égouts et Aqueducs inc. : 667 107,92 \$, taxes incluses (entente-cadre : 580 093,84 \$ + variation des quantités : 87 014,08 \$); Albert Viau une division d'Emco Corporation : 533 264,91 \$, taxes incluses (entente-cadre : 463 708,62 \$ + variation des quantités : 69 556,29 \$) - Appel d'offres public 22-19643 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0418;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des pièces pour aqueduc et égout, et ce, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19643 et au tableau joint pour les prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	Lot 2	580 093,84 \$
Albert Viau une division d'Emco Corporation	Lot 3	463 708,62 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 156 570,37 \$ (15 %), taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Albert Viau une division d'Emco Corporation;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239841001

---

### CM23 0403

**Autoriser le transfert d'un montant de 44 292,76 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la fabrication et l'installation de mobiliers, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises, dans le cadre du contrat accordé à l'Atelier Aktuel inc. (CM21 1187), et autoriser une bonification de contrat de 76 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 063 026,29 \$, taxes incluses à 1 139 026,29 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0453;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 44 292,76 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises, dans le cadre du contrat accordé à AKTUEL (CM21 1187);
- 2- d'autoriser une bonification de contrat de 76 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 063 026,29 \$, taxes incluses, à 1 139 026,29 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1233673002

---

**CM23 0404**

**Conclure une entente-cadre avec l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égout, conduites d'égout et chambres de vanne dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Lot 2), pour une période de 24 mois avec la possibilité d'une option de deux prolongations d'une année chacune (Montant estimé de l'entente : 583 127,58 \$, taxes incluses (contrat : 507 067,46 \$ + contingences : 25 353,37 \$ + variations de quantités : 50 706,75 \$) - Appel d'offres public 23-19776 (2 soum. conformes)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0455;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec la possibilité d'une option de deux prolongations d'une année chacune, par laquelle 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de puisards, drains de puisards, regards d'égout, conduites d'égout et chambres de vannes dans les tronçons de rues inondables pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une somme maximale de 507 067,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19776 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 76 060,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1239534001

---

**CM23 0405**

**Exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2023-2024 et autoriser une dépense additionnelle de 23 109 196,57 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Saint-Laurent et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre des contrats octroyés à 9115-7883 Québec inc., A&O Gendron inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Groupe IMOG inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Canbec inc. et Pépinière Michel Tanguay inc. (CM19 0919, CM19 1024, CM19 1026, CM20 0626, CM 21 1191 et appel d'offres 19-17479, 19-17747, 20-18054, 21-18895), majorant ainsi le montant total des contrats de 74 587 117,40 \$ à 97 696 313,98 \$ taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 5,8 M\$ pour 2023 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la concertation des arrondissements**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0456;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2023-2024 et autoriser une dépense additionnelle de 19 257 663,81 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Saint-Laurent et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés à 9115-7883 Québec inc., A&O Gendron inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., Groupe IMOG inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Canbec inc. et Pépinière Michel Tanguay inc. (CM19 0919, CM19 1024, CM19 1026, CM20 0626, CM21 1191), majorant ainsi le montant total des contrats de 19 257 663,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 962 883,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 2 888 649,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 5,8 M \$ pour 2023 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la concertation des arrondissements;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239445005

---

À 21 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 18 avril 2023, à 9 h.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 17 avril 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 18 avril 2023, 9 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pazué, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M. St  phane C  t  , Mme Vicki Grondin et M. Benoit Langevin

**AUTRES PR  SENCES :**

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion  
Mme Gaelle Dieudonn  , Analyste-r  dactrice

---

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et fait la d  claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill  naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait   de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit   en territoire non c  d   ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite, au nom du conseil municipal, d  dier la minute de silence    un pilier de la culture qu  b  coise et ancien coll  gue, M. Pierre Lampron, qui nous a quitt  s le 29 mars dernier.

Elle souligne qu'en tant que tout premier pr  sident-directeur g  n  ral de la Soci  t   de D  veloppement des Entreprises Culturelles, M. Lampron a fait figure de grand b  tisseur culturel, ayant   t   entre autres haut fonctionnaire au minist  re de la Culture et des communications du Qu  bec, directeur du bureau de T  l  film Canada    Paris et    Londres ou encore pr  sident-directeur g  n  ral de TV5 Am  riques et de TVA Films. Elle mentionne   galement l'implication en politique municipale de M. Lampron qui fut conseiller du district du Vieux-Rosemont de 2009    2012 et vice-pr  sident de la Commission des finances publiques de la Ville de Montr  al. Elle offre toutes ses sympathies    la famille et aux proches de M. Lampron.

La pr  sidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

La pr  sidente du conseil remercie les membres pour leur attention, d  clare la s  ance ouverte et souhaite d'excellents travaux    toutes et    tous.

---

**1 - Période de questions du public**

À 9 h 08, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Alex Norris	Quelle est la position de l'Administration concernant les actes de Dieu? Commentaires et reformule sa question

À 9 h 13, la présidente du conseil fait la lecture de 17 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Laura Renteria Diaz	M. Sonny Moroz	La question est pour M. Moroz : Vous m'avez souvent mentionné que vous comprenez l'importance d'un terrain multisport pour les jeunes du quartier, mais que le parc Mackenzie- King n'est pas le bon endroit pour ce projet. Concrètement, quel autre endroit disponible présentement dans le quartier Côte-des-Neiges suggérez-vous pour l'aménagement d'un terrain multisport au lieu du parc Mackenzie-King?
Nicolas Pfister	Mme Valérie Plante M. François Limoges (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour, Nous parlons régulièrement de favoriser le transport en commun, mais pour qu'il soit compétitif, il doit être rapide et efficace. Pourquoi le boulevard Rosemont n'a-t-il pas de voie réservée toute la journée dans les deux sens entre la station Rosemont et l'hôpital Rosemont ? L'horaire des voies réservées entre Iberville et Rosemont n'est pas très cohérent et elle n'est jamais respectée par les automobilistes. Une voie réservée des deux sens favoriserait la fluidité des autobus et créerait une vraie alternative à l'automobile. Ce serait le début de la ligne rose tant attendue et un 2 <sup>e</sup> mini SRB qui connecterait Rosemont au complet.
Marilou Arsenault	Mme Mary Deros	Garbage has been a long standing issue in Parc-Ex. As the snow melts, the streets are filled with trash (even more so than the usual, which is already pretty bad). Villeray does not seem to have this problem at all. I would like to know what steps are currently being taken by the city council to maintain clean streets in our neighbourhood and prevent so much trash from accumulating in the first place? It is an issue frequently brought up by the parc-ex community online yet nothing seems to change.

Michelle Garneau	M. Robert Beaudry	<p>Le parc Mali est un modèle de réussite urbaine exemplaire - Tout le monde y trouve son compte, sans exception. Il représente un atout sans équivoque pour la communauté à Montréal.</p> <p>Dans sa plénitude, ce parc offre une multitude de bienfaits.</p> <p>On y trouve notamment la beauté d'un aménagement paysager unique. Des arbres matures bien enracinés dans le périmètre offrent un espace de verdure et de fraîcheur en période estivale. Un espace vert accessible pour tous, dont les adeptes de plein air.</p> <p>Il est un lieu d'amusement et de dépense énergétique nécessaire pour les chiens, petits et grands. Aller au parc Mali c'est aussi la possibilité de faire de nouvelles connaissances, des amis et de socialiser. C'est un lieu de rencontre où l'entrain des animaux est contagieux pour chacun. De plus, le parc Mali contribue à la prévention de la propreté du secteur des municipalités comme celle d'Outremont\Montréal.</p> <p>Pour toutes ces raisons et bien plus encore, il est à conserver dans son intégralité.</p>
Lilian Opdam	Élus-es du conseil (M. Laurent Dubois)	<p>Outremont (where I was raised, raised my child and now return) has rules as to cleanliness. It includes rules as to when and how to put garbage out. These rules do not infringe on any freedoms. It is a question of sanitation, not creed nor race. Should a person have an issue with a given date, that person is to store the garbage properly until they are able to comply with the sanitation regulations. Question: Why do we not cite those properties that have have garbage outside of homes, at the curb, on public property, even in bags and boxes, on the Wednesday (Ice storm and winds blowing everything) when pick up is on Mondays; so over 4 days before pick upwelling have garbage everywhere over a holiday weekend ( Pesach (Passover), Easter, Ramadan)?</p>
Marie Josee Gauthier	Mme Dominique Ollivier (M. Pierre-Lessard Blais)	<p>Vous étiez présidente de l'OCPM lors du dépôt du rapport sur la vision de développement économique pour le secteur Assomption-Sud-Longue- Pointe.</p> <p>Ce rapport contenait 27 recommandations dont les numéros 1 et 2 demandaient la réduction des nuisances avant la mise en place du projet de Parc Industriel de la Grande Prairie. Je me réjouis aujourd'hui du dépôt de la motion 65.02 proposée par Ensemble Montréal. Elle est tout à fait en accord avec la recommandation 26 : « La commission recommande une gestion des nuisances ambitieuse, appuyée par une surveillance automatique en continu (mesures, suivis), la publication des données récoltées en temps réel, et la recherche constante de solutions.</p> <p>Allez-vous appuyer la motion et utiliser votre influence afin que des stations du RSQA soient installées le plus rapidement possible dans le secteur ASLP et aussi inviter la Direction régionale de la santé publique de Montréal à tenir une étude d'impact sur la santé dans le « Poumon Noir » de Montréal ?</p>



Luc Brunelle	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	<p>Bonjour seriez vous intéressée a résoudre un mystère vieux de 42 ans ?</p> <p>Un américain Byron Priess a publié un livre en 1982 où 12 images et 12 versets permet à ceux qui sont capables de les jumeler comme il faut de trouver l'emplacement précis dans douze villes en Amérique du Nord.</p> <p>J'ai trouvé celle de Montréal et aimerait juste l'opportunité de vous montrer mes conclusions et peut-être convaincre le département des permis d'excavations de vérifier l'emplacement.</p> <p>Les implications historiques sont considérables selon moi et un opportunité en or pour vous de montrer les différentes techniques que la ville emploie pour excaver en autres.</p> <p>Vous pourriez émettre des permis pour ceux qui ont un emplacement je ne suis pas le seul et un ou des employés de la ville superviseraient les opérations. Les heures pour les employés pourraient aussi être payés par celui qui fait la demande.</p> <p>Ca pourrait vraiment être un événement pour les citoyens de la ville une VRAI CHASSE AUX TRÉSORS !!!</p>
Jean Turcotte	Mme Dominique Ollivier	<p>On est un gang d'employés cols blancs dont nos fonctions comme travailleurs essentiels nous oblige d'être au bureau 5 jours par semaine avec toutes les dépenses qui vient avec ça et on trouve pas équitable que nous avons pas droit à un prime de présence ou une petite augmentation de salaire est ce que il y a qq chose à l'horizon ?</p>
Janagan Mahendran	Mme Caroline Proulx (M. Robert Beaudry)	<p>I would like to do short term rental in my primary residence. The bill 67 that passed on March 25,2023 says that the municipal cannot restrict the operation of it. In order for me to get a permit. The CITQ needs me to sign a notice of compliance with the municipal. When calling my municipal they said they will not sign the paper as it's restricted in the area. But that law that passed says otherwise</p>
Nicholas Andrei	Élus-es du conseil (M. Benoit Dorais)	<p>I would like to know if the Burrough of saint henri would like to get together to organize a cleaning of the graffiti of Notre Dame Ouest The graffiti has gotten really bad this year and it feels dangerous</p>
Lydia Anfossi	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Quand apporterez-vous une solution aux dégats que causent les chevreuils en surnombre dans le Parc Nature de Rivière-des- Prairies? Ils se promènent dans les rues, viennent détruire les plantations sur nos terrains. Ils sont maigres et crèvent de fin. Une zone de terrain boisé a été convertie en construction de maisons sur Gouin Est près du parc il y a quelques années , ce qui a détruit l'écosystème . Que faites-vous des animaux qui s'y trouvaient? Que faites-vous des conséquences que nous en subissons nous les résidents ?</p>

Paula Ann Stewart

Mme Valérie Plante  
(Mme Dominique Ollivier)

Ma QUESTION : Que fera Mme Plante pour protéger les droits civils et humains des Montréalais noirs de toutes origines et de toutes conditions socioéconomiques qui vivent dans sa ville ?

Le Contexte:

Est-ce que la mairesse de Montréal comprend vraiment l'impact émotionnel, psychologique et physique que la violence contre les membres des diverses communautés noires canadiennes de Montréal (pas seulement les communautés noires immigrantes de ma ville) a causé ?

Même les citoyens noir.es et sans pouvoir économique ici à Montréal ont droit à un traitement juste, humain et digne de la part de tous les citoyens et représentants élus de Montréal.

Il doit y avoir une tolérance zéro pour la discrimination raciale et la violence raciale au sein des institutions que vous gouvernez, Mme Plante.

Je vous remercie.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués, Paula Ann Stewart, Citoyenne de Montréal

Pierre-Luc Girard-Lauriault

Mme Sophie Mauzerolle  
(Mme Marianne Giguère)

Le nombre d'usager se déplaçant à vélo a augmenté massivement à Montréal et ce durant les 4 saisons.

Malgré cela, le vélo continue d'être le mode le moins financé par usager et les projets semblent être souvent repoussés dans le futur.

Plus 5 ans après l'entrée de Projet Montréal comme parti majoritaire au conseil, il n'y a toujours qu'un seul vrai axe continu du REV construit selon les standard annoncés : le REV St-Denis.

La Ville de Montréal alloue 650 million par an au transport en commun, et elle subventionne l'automobile privé en offrant, entre autre, des stationnement gratuits d'une valeur équivalente à 500 million par an.

Le REV Bellechasse est utilisé par environ 1000 personnes par jour au cœur de l'hiver et près de 6000 personnes par jour durant les beaux jours et il n'est protégé que par de la peinture et des bollards en plastique.

Pourquoi est-ce la sécurité de ces milliers de citoyens n'est pas considérée comme une priorité budgétaire?

Tatiana Hollerich	M. Jérôme Normand	<p>Le conseiller Jérôme Normand a mentionné à la consultation du projet d'aménagement cyclable sur Prieur que l'ennemi, c'est qu'il y a plus de voitures, mais pas plus de places de stationnement sur rue. Dois-je comprendre que la conclusion, c'est de retirer des places de stationnement dans le but de décourager l'achat de voitures par les résidents. Quelles études avez-vous réalisées pour avancer ces arguments? Toujours selon M. Normand, l'administration cherche des alternatives attrayantes à l'auto- solo afin que les gens délaissent leurs voitures. Croyez-vous vraiment que la solution, c'est d'installer davantage de pistes cyclables plutôt que de favoriser le développement du transport collectif afin de convenir adéquatement aux besoins de tous les résidents et usagers des quartiers et de l'île de Montréal? Vous mentionnez êtes continuellement en train d'apporter des améliorations sur l'offre du transport en commun, qu'avez vous fait de concret jusqu'à présent?</p>
Mario Bastien	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>La sécurité de tous est a l'enjeu sur le Boul.Gouin Est.La situation ne répond pas au normes de sécurité... Des atténagements temporaire sont nécessaire avant l'Été 2023 .En Attendant une piste multi fonction Gouin ( un des Joyaux de l'île de Montréal) ,.mb</p>
Maxime Theriault	Élus-es du conseil (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Comme plusieurs citoyens propriétaire d'automobiles et habitant dans un immeuble de la rue Sherbrooke Est, je me suis senti bousculé ses derniers mois par le nouveau projet de voie réservée sur Sherbrooke Est de la rue Partenais jusqu'à l'autoroute 25. Nous étions habitués à ce que la rue Sherbrooke soit "no parking" durant l'heure de pointe du soir (De 15h30 à 18h30). Maintenant, c'est "no parking" de 6h00 à 20h00. Je n'adore pas me lever à 5h30 du matin pour déplacer ma voiture. Ce qui nous fâche, c'est qu'il n'y a pas de trafic à 6h le matin, ni a 9h le matin, etc. L'autobus ne va pas arriver à destination plus rapidement, il peut très bien rouler dans la voie du centre, du coté sud de la rue en tout cas. Oui, du coté nord, à l'approche du Pont, la voie réservée aide beaucoup, c'est super. Mais pour le reste des résidents, elle nous irrite. Est-ce envisageable de revoir l'horaire ? 6AM à 10PM semble excessif. PS: j'ai récolté une 100aine de signatures.</p> <p>Merci</p>

Valérie Zummo	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Je vois le projet Ray-Mont Logistiques progresser. Les travaux pour compléter le viaduc du Port de Montréal et sa route temporaire avancer.</p> <p>Le Port poursuit son expansion, la raffinerie de sucre Lantic, qui figure au 52e rang des plus grands émetteurs de GES au Québec, veut augmenter sa capacité, le terminal de transbordement Canest veut doubler sa capacité et la Ville de Montréal et le MTQ souhaitent prolonger le boulevard Assomption vers le sud en détruisant au passage le Boisé Steinberg.</p> <p>Je sais qu'il manque des dizaines de milliers d'arbres dans le secteur, que la pollution cause de nombreux problèmes de santé, que les îlots de chaleur tuent et que les vagues de chaleurs font plus de morts, dans MHM qu'ailleurs sur l'île.</p> <p>J'aimerais que vous d'autorisez l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air (GES, poussières fines, etc) du RSQA dans le secteur Assomption-Sud et que vous invitiez la DRSP-Mtl à tenir une étude d'impact sur la santé pour ce même secteur.</p>
---------------	---	--

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 46. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 46, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Souhaite que l'Administration discute avec la SDC du centre-ville concernant la durée du moratoire des heures de stationnement tarifées dans l'arrondissement de Ville-Marie? / Reformule sa question en souhaitant de l'aide aux commerçants et un moratoire d'un an comme demandé par la SDC
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Jérôme Normand)	Terrasse du café Le Petit Flore, rue Fleury – Quelle est la proposition de l'Administration concernant la situation de cette terrasse qui est compromise par un arrêt d'autobus / Est-ce qu'il y a une solution envisagée pour cette commerçante?
M. Abdelaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Quel est le plan de l'Administration concernant le nombre d'effectifs au Service de police de la Ville de Montréal en vue de la saison estivale 2023?

---

À 10 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. Abdelaq Sari

Mme Valérie Plante  
(M. Alain Vaillancourt)

Reformule sa question

M. Julien Hénault-Ratelle

Mme Valérie Plante  
(M. Robert Beaudry)

Où en sont les négociations avec la CDPQ Infra concernant l'implantation d'une station du REM dans le secteur sud du canal Lachine (Bridge-Bonaventure)?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 08.

À 10 h 08, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.06 à 20.10.

#### CM23 0406

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 5 099 308,40 \$ (contrat : 4 460 280,36 \$ + contingences : 446 028,04 \$ + incidences : 193 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 501104 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0461;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 460 280,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501104;
- 2- d'autoriser une dépense de 446 028,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 193 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0407**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie (réhabilitation de chaussée) dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun - Dépense totale de 5 229 099,50 \$, taxes incluses (contrat : 4 483 500 \$ + contingences : 448 350 \$ + incidences : 297 249,50 \$) - Appel d'offres public 500303 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0462;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun (PCPR-PRCPR 2023) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 483 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500303;
- 2- d'autoriser une dépense de 448 350 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences
- 3- d'autoriser une dépense de 297 249,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237231009

---

**CM23 0408**

**Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 8 484 324,08 \$, taxes incluses, (contrat : 7 560 000 \$ + contingences : 756 000 \$ + incidences : 168 324,08 \$) - Appel d'offres public 500401 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0463;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 560 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500401;
- 2- d'autoriser une dépense de 756 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 168 324,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1227231103

---

**CM23 0409**

**Accorder un contrat à Demix Construction, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Énergir), dans les rues Décarie et Tassé dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 039 254,04 \$, taxes incluses (contrat : 5 646 585,70 \$ + contingences : 575 976,57 \$ + incidences : 816 691,78 \$) - Appel d'offres public 401710 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0464;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Énergir), dans les rues Décarie et Tassé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 646 585,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 401710;
- 2- d'autoriser une dépense de 575 976,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 816 691,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1237231002

---

**CM23 0410**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 11 105 800 \$, taxes incluses (contrat : 9 948 000 \$ + contingences : 994 800 \$ + incidences : 163 000 \$) - Appel d'offres public 500005 - 3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0465;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Rosemont–La-Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 9 948 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500005;
- 2- d'autoriser une dépense de 994 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1237231006

---

À 10 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0411**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Ville-Marie - Dépense totale de 8 235 792,07 \$, taxes incluses (contrat : 7 323 659,15 \$ + contingences : 732 365,92 \$ + incidences : 179 767 \$) - Appel d'offres public 500402 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0466;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 323 659,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500402;
- 2- d'autoriser une dépense de 732 365,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 179 767 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1237231011

---

**CM23 0412**

**Accorder un contrat à Services Infraspéc inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 993 861,53 \$, taxes incluses (contrat : 4 440 765,24 \$ + contingences : 444 076,52 \$ + incidences : 109 019,77 \$) - Appel d'offres public 500006 (2 soum. conformes)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0467;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :



- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 440 765,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500006;
- 2- d'autoriser une dépense de 444 076,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 109 019,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1237231015

---

### CM23 0413

**Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Plateau-Mont-Royal (PCPR et PRCPR 2023) - Dépense totale de 3 804 526,51 \$, taxes incluses (contrat : 3 259 691,37 \$ + contingences : 325 969,14 \$ + incidences : 218 866 \$) - Appel d'offres public 500304 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0468;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Plateau-Mont-Royal (PCPR et PRCPR 2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 259 691,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500304;
- 2- d'autoriser une dépense de 325 969,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 218 866 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1237231014

---

### CM23 0414

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie - Dépense totale de 5 584 016,35 \$, taxes incluses (contrat : 4 887 323,96 \$ + contingences : 488 732,40 \$ + incidences : 207 960 \$) - Appel d'offres public 501105 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0469;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 887 323,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501105;
- 2- d'autoriser une dépense de 488 732,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 207 960 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237231016

---

### CM23 0415

**Accorder un contrat à Afcor Construction inc., pour la réalisation de la rénovation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 6 481 209,74 \$, taxes incluses (contrat : 5 539 495,50 \$ + contingences : 830 924,33 \$ + incidences : 110 789,91 \$) - Appel d'offres public IMM-15648 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0470;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 539 495,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15648;
- 2- d'autoriser une dépense de 830 924,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 110 789,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1239460001

---

À 10 h 16,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0416**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR et PRCPR 2023) - Dépense totale de 4 736 870,59 \$, taxes incluses (contrat : 4 045 805,66 \$ + contingences : 404 580,57 \$ + incidences : 286 484,36 \$) - Appel d'offres public 500309 (6 soum. conformes.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0471;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR et PRCPR-2023), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 045 805,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 500309;
- 2- d'autoriser une dépense de 404 580,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 286 484,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1237231021

---

**CM23 0417**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans la rue de Lille du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 4 772 948,08 \$, taxes incluses (contrat : 3 681 000 \$ + contingences : 420 458,87 \$ + incidences : 671 489,21 \$) - Appel d'offres public 449810 (5 soum) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 112 925,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 102 659,53 \$ + contingences : 10 265,95 \$) pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0472;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM et Bell) dans la rue de Lille du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 681 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 449810;
- 2- d'autoriser une dépense de 420 458,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 671 489,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus de 112 925,48 \$, taxes incluses (contrat entente : 102 659,53 \$ + contingences : 10 265,95 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1237231007

---

#### **CM23 0418**

**Autoriser une dépense additionnelle de 265 637,09 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et de l'assistance technique du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. (CM19 1203) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 785 758,83 \$ à 4 051 395,92 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0478;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 265 637,09\$, taxes incluses, au contrat de services professionnels octroyé au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la réalisation des plans et devis et de l'assistance technique du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard (CM19 1203), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 785 758,83\$ à 4 051 395,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1234139001

---

#### **CM23 0419**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à l'option de se porter acquéreur d'un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 382 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 1555, rue Carrie-Derick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de la vente conclue le 9 février 2005 (CM05 0028)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0489;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte, par lequel la Ville de Montréal renonce à l'option d'acquérir un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 382 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 1555, rue Carrie-Derick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout sujet aux conditions stipulées au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1226462003

---

**CM23 0420**

**Approuver une convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 14 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, cinq parcelles de terrain faisant partie des lots 2 454 951, 1 710 753, 1 422 872, 1 422 873 et 1 422 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 4 948 mètres carrés, dans l'emprise de la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour un loyer total de 33 752,98 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0499;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de 14 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, cinq parcelles de terrain faisant partie des lots 2 454 951, 1 710 753, 1 422 872, 1 422 873 et 1 422 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 4 948 mètres carrés, dans l'emprise de la rue Bellerive, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 33 752,98 \$, taxes incluses. Le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1225941007

---

À 10 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0421**

**Acquérir par expropriation ou par tout autre moyen une servitude permanente d'infrastructures municipales sur une parcelle du lot 6 227 567, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet SRB-Pie IX dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0503;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter une servitude permanente d'infrastructures municipales sur une parcelle du lot 6 227 567 - situé du côté ouest du boulevard Pie-IX par acquisition, expropriation ou par tout autre moyen, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-89 Maisonneuve, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1237231037

---

### **CM23 0422**

**Approuver le projet d'acte modifiant l'emprise de la servitude de conservation sur des terrains vacants situés à proximité de l'avenue Armand-Chaput dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre d'un acte d'échange conclu avec Hydro-Québec (CM13 0220) et ce sans contrepartie monétaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0504;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte d'échange intervenu entre Hydro-Québec et la Ville publié le 16 avril 2013, publié sous le numéro 19 862 159 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal par lequel Hydro-Québec grève d'une servitude aux fins de conservation la partie du lot 1 155 611 ainsi que les lots 1 156 225, 1 155 689, 1 156 176, 1 156 181, 1 156 098, 1 270 167, 1 155 792, 1 156 212, 1 155 594, 1 155 593, 1 155 613, 1 270 169 et 5 035 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1207723004

---

### **CM23 0423**

**Modifier la résolution CM23 0160 afin de décréter une servitude permanente sur les parcelles de deux lots distincts et de préciser les servitudes permanentes de non-accès et de non-accès partielles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0505;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM23 0160;

- 2- d'acquérir par expropriation ou par tout autre moyen, une parcelle du lot 2 212 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX par acquisition, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-233 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'acquérir par expropriation ou par tout autre moyen, une parcelle du lot 2 213 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX par acquisition, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-234 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès partielle sur une partie du lot 1 412 697 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-81 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-48 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès partielle sur une partie du lot 1 412 731 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-82 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-52 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès sur une partie du lot 1 412 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-83 Montréal-Nord, en remplacement le plan P-46 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude permanente de nonaccès sur une partie du lot 1 412 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-84 Montréal-Nord, en remplacement du plan P-53 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 8- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 9- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1237231005

---

#### **CM23 0424**

**Accorder un soutien financier de 9 358 900 \$ en 2023, de 9 592 900 \$ en 2024 et de 9 832 700 \$ en 2025 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 234 000 \$ en 2024 et pour un montant additionnel de 239 800 \$ à compter de 2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0506;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 9 358 900 \$ en 2023, de 9 592 900 \$ en 2024 et de 9 832 700 \$ en 2025 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 234 000 \$ en 2024 et pour un montant additionnel de 239 800 \$ à compter de 2025;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227233007

---

#### **CM23 0425**

**Accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ ainsi qu'un soutien technique de 50 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques pour la tenue de la 17<sup>e</sup> édition du Festival TransAmériques (FTA) qui aura lieu du 24 mai au 8 juin 2023 / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0509;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques inc. ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ pour la tenue de la 17<sup>e</sup> édition du Festival TransAmériques (FTA);
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1238372001

---

À 10 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM23 0426**

**Accorder une contribution financière maximale de 995 000 \$ à l'organisme Nord Ouvert jusqu'au 31 janvier 2025, pour la deuxième phase des travaux du Chantier sur la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0516;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 995 000 \$ à l'organisme Nord Ouvert pour la deuxième phase des travaux du Chantier sur la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.26 1239473001

---

**CM23 0427**

**Accorder une contribution financière maximale de 538 000 \$ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec, pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0517;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 538 000 \$ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec, pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1239473002

---

**CM23 0428**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite du 3552 St-Patrick, un terrain d'une superficie de 4 632,1 mètres carrés, connu et désigné comme étant le lot 1 573 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec un bâtiment au-dessus érigé, portant le numéro civique 3590, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'agrandissement de la cour de services et potentiellement d'implantation d'un écocentre, pour la somme de 2 900 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Approuver une recette provenant d'un bail estimée à 64 819,21 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0580;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Société en commandite du 3552 St-Patrick, un terrain d'une superficie de 4632,1 mètres carrés constitué du lot 1 573 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment dessus érigé, portant le numéro civique 3590, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'agrandissement de la cour de services et potentiellement d'implantation d'un écocentre, pour la somme de 2 900 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'approuver une recette provenant d'un bail estimée à 64 819,21 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2023;
- 3- d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1225840008

---

**CM23 0429**

**Autoriser une dépense additionnelle de 54 193,03 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 4 623 084,45 \$ à 4 677 277,48 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0565;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 54 193,03 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant du contrat de 4 623 084,45 \$ à 4 677 277,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 193,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1235965001

---

**CM23 0430**

**Autoriser une dépense additionnelle de 2 199 253,73 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation des lieux d'élimination de la neige et service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 39 364 625,57 \$ à 41 563 879,30 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0560;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 199 253,73 \$, taxes incluses, pour des contrats de déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation des lieux d'élimination de la neige et service de remorquage, majorant ainsi le montant total des contrats de 39 364 625,57 \$ à 41 563 879,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1239445003

---

À 10 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0431**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9447-4483 Québec inc., un terrain d'une superficie de 3 155,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant le lot 1 573 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec un bâtiment vacant au-dessus érigé, portant le numéro civique 3620, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'agrandissement de la cour de services et d'implantation potentielle d'un écocentre, pour la somme de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Approuver la renonciation par la Ville de servitudes pour l'utilisation et l'entretien d'une chaufferie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0581;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9447-4483 Québec inc., un terrain d'une superficie de 3 155,8 mètres carrés constitué du lot 1 573 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment vacant dessus érigé portant le numéro civique 3620 rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'agrandissement de la cour de services et potentiellement d'implantation d'un écocentre, pour la somme de 4 000 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et d'approuver la renonciation par la Ville de servitudes pour l'utilisation et l'entretien d'une chaufferie;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.31 1225840007

---

### **CM23 0432**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à deux intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 436 276,47 \$, taxes incluses (contrat : 2 030 230,39 \$ + contingences : 406 046,08 \$) - Appel d'offres public 504901 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0561;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, aux intersections Langelier / Métropolitain Nord et Langelier / Métropolitain Sud de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 030 230,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504901;
- 3- d'autoriser une dépense de 406 046,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.32 1238848003

**CM23 0433**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec la firme Lafarge Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande de pierre concassée, pour une durée de 24 mois, avec deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 3 621 544 \$, taxes incluses (entente : 3 149 168,70 \$ + variation des quantités 472 375,31 \$) - Appel d'offres public 22-19574 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0557;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande de la pierre concassée, pour une somme maximale de 3 149 168,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19574;
- 3- d'autoriser une dépense de 472 375,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lafarge Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.33 1227360003

**CM23 0434**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq musées d'Espace pour la vie, pour une période approximativement de 36 mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 7 257 509,81 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 22-19702 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0555;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Groupe de sécurité Garda SENC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de 36 mois, le contrat pour les services de gardiennage et de tous les services connexes aux cinq musées d'Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 257 509,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19702;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.34 1239376001

---

### CM23 0435

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Insituform Technologies Itée, pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 3 432 375,14 \$, taxes incluses (contrat : 2 899 000 \$ + contingences : 348 076,94 \$ + incidences : 185 298,21 \$) Appel d'offres public 464710 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0567;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduite d'eau et de voirie dans les rues De Castelnau Est, Garnier et Chambord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 899 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464710;
- 3- d'autoriser une dépense de 348 076,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 185 298,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.35 1237231008

---

À 10 h 39,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0436**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Ceveco inc. pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative - Dépense totale de 4 096 171,63 \$, taxes incluses (contrat : 3 251 361,36 \$ + contingences : 650 272,27 \$ + incidences : 194 538 \$) - Appel d'offres public 22-6756 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0563;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution du premier lot des travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville, dans le cadre de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 251 361,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6756;
- 3- d'autoriser une dépense de 650 272,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 194 538 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Ceveco inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.36 1235203001

---

#### **CM23 0437**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois ans avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1768 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0570;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 709 286,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1768;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Geninov inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1230649004

---

#### **CM23 0438**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois ans avec Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 699 824,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1767 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0571;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Infrastructel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 699 824,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1767;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Infrastructel inc. à cet effet ;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1230649002

---



**CM23 0439**

**Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission Des Services Électriques de Montréal (CSEM), pour une période de 18 mois - Dépense totale de 823 433,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1775 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0572;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 823 433,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1775;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1230649003

---

**CM23 0440**

**Accorder un contrat à Les industries Poulin et fils inc. pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal - Dépense totale de 351 133,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19738 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0559;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les industries Poulin et Fils inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif sur roue (pierre, gravier et sable) au parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) pour la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 351 133,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19738;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1239925002

---

**CM23 0441**  
Ajout

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de six mois chacune, avec Tetra Tech QI inc. (contrat 1 : 6 792 723 \$, taxes incluses) et CIMA+S.E.N.C. (contrat 2 : 5 607 618,19 \$, taxes incluses), pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage - Appel d'offres public 22-19688 (2 soum.)**

La compétence du conseil d'agglomération de ce dossier décisionnel a été modifiée séance tenante lors de l'assemblée du 17 avril 2023 par une compétence relevant du conseil municipal.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0575;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le support technique, le contrôle qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19688;
 

Firmes	Contrats	Montant (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc.	Contrat # 1	6 792 723 \$
Cima+ S.E.N.C	Contrat # 2	5 607 618,19 \$
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tetra Tech QI inc. et Cima + S.E.N.C.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats, pour un maximum de six mois chacun, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1237231023 (Ajout)

À 10 h 42,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0442**

**Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception et la construction du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté) dans l'arrondissement du Sud-Ouest et approuver les crédits nécessaires pour la réalisation de ce concours incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, pour un montant maximal de 689 494 \$, taxes incluses / Offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté), notamment en octroyant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0521;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception et la construction du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté) dans l'arrondissement du Sud-Ouest et approuver les crédits nécessaires pour la réalisation de ce concours incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, pour un montant maximal de 689 494 \$, taxes incluses;
- 2- d'offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles (Éva-Circé-Côté), notamment en octroyant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237462001

---

**CM23 0443**

**Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 et de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0523;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

- 2- de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- 3- de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de l'entente avec l'organisme ENTANDEM.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237666001

---

#### **CM23 0444**

**Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2023 de 240 001 \$, réparti entre les 19 arrondissements, vers le Service des ressources humaines, dans le cadre du projet Circuit bleu pour l'accueil et l'intégration du nouveau personnel col bleu**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0530;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser les virements budgétaires ci-dessous, pour un montant total de 240 001 \$ pour l'année 2023, en provenance des arrondissements vers le Service des ressources humaines, dans le cadre du projet de Circuit bleu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel:

- Le montant de 15 888 \$ en provenance d'Ahuntsic-Cartierville
- Le montant de 5 062 \$ en provenance d'Anjou
- Le montant de 13 779 \$ en provenance de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Le montant de 2 531 \$ en provenance de L'Île Bizard–Ste-Geneviève
- Le montant de 5 202 \$ en provenance de Lachine
- Le montant de 9 701 \$ en provenance de LaSalle
- Le montant de 16 872 \$ en provenance de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Le montant de 8 295 \$ en provenance de Montréal-Nord
- Le montant de 2 531 \$ en provenance d'Outremont
- Le montant de 7 592 \$ en provenance de Pierrefonds-Roxboro
- Le montant de 22 355 \$ en provenance de Plateau-Mont-Royal
- Le montant de 15 606 \$ en provenance de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Le montant de 28 401 \$ en provenance de Rosemont–La Petite-Patrie
- Le montant de 6 327 \$ en provenance de Saint-Léonard
- Le montant de 16 450 \$ en provenance de Saint-Laurent
- Le montant de 18 137 \$ en provenance du Sud-Ouest
- Le montant de 9 701 \$ en provenance de Verdun
- Le montant de 23 761 \$ en provenance de Ville-Marie
- Le montant de 11 810 \$ en provenance de Villeray–St-Michel–Parc-Extension

Adopté à l'unanimité.

30.03 1235138001

---

#### **CM23 0445**

**Ratifier l'affectation au montant de 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0527;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs;

Adopté à l'unanimité.

30.04 1230029001

---

#### **CM23 0446**

**Autoriser, en vertu de l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable (AMD) et la Ville de Montréal, l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 \$, soit de 2 564 109,22 \$, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73,74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016 - Dépense totale de 3 535 507,22 \$, taxes incluses, pour l'ensemble du projet (contrat : 2 564 109,22 \$ + contingences : 500 000 \$ + incidences : 471 398 \$) / Augmenter, conditionnellement à l'autorisation d'octroyer le contrat, le budget 2023 de l'AMD d'un Revenus / Dépenses équivalent et non récurrent de 3 535 507,22 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0592;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser, en vertu de l'article 3.2 de l'entente-cadre entre l'Agence de mobilité durable (AMD) et la Ville de Montréal, l'AMD à octroyer un contrat d'une valeur supérieure à 2 500 000 \$, soit de 2 564 109,22 \$, taxes incluses, aux Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réaménagement écoresponsable des stationnements municipaux 73, 74 et 75, incluant un pôle de mobilité, conformément à l'appel d'offres public AO-AMD-22-016;
- 2- d'autoriser une dépense de 500 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 471 398 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de permettre l'augmentation du budget 2023 de l'AMD d'un Revenus/Dépenses équivalent et non récurrent de 3 535 507,22 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'autorisation d'octroyer le contrat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1239758002

---

À 10 h 45,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0447**

**Approuver la révision des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats (volet municipal)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0591;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM11 0170;
- 2- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats (Commission) pour analyser tout contrat devant être octroyé par le conseil municipal répondant à l'un ou l'autre des critères suivants:
  - Tout contrat de plus de 20 M\$;
  - Tout contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
    - Une seule soumission conforme reçue à la suite d'un appel d'offres;
    - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale à la suite de l'utilisation d'une grille d'évaluation;
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
    - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent; une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande;
  - Tout contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement jugé nécessaire de soumettre à la Commission;
- 3- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats pour réviser les critères de sélection des contrats assujettis tous les trois ans et formuler des recommandations à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1239903002

---

**CM23 0448**

**Adopter une résolution de clarification visant à préciser l'affectation nette de 74,1 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales tel que prévu au budget de fonctionnement 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0618;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'affectation nette de 74,1 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales tel que prévu au budget de fonctionnement 2022.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.07 1233074001

---

#### **CM23 0449**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) concernant l'installation le TAZ**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1235978001

---

#### **CM23 0450**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31<sup>e</sup> Avenue, entre la rue de La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De La Gauchetière et la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1213496001

---

**CM23 0451**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que des travaux du projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1238978001

---

À 10 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0452**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria entre la 50<sup>e</sup> Avenue et la 51<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria entre la 50<sup>e</sup> Avenue et la 51<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 mars 2023 par sa résolution CM23 0299;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria entre la 50<sup>e</sup> Avenue et la 51<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 20 mars 2023 par sa résolution CM23 0299;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0340;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'ouest de la rue Victoria entre la 50<sup>e</sup> Avenue et la 51<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 373 934 à 6 373 953 inclusivement, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKA sur le plan V-40 Pointe-aux-Trembles préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 15 octobre 2020, sous le numéro 3046 de ses minutes, dossier 22399.



- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 373 946 à 6 373 953 inclusivement et sur une partie du lot 6 373 945, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres QMKNQ, tel qu'identifié audit plan.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1219081004

*Règlement 23-012*

---

**CM23 0453**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » de la Cité-des-Hospitalières**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » de la Cité-des-Hospitalières à l'assemblée du conseil municipal du 20 mars 2023 par sa résolution CM23 0300;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » de la Cité-des-Hospitalières à l'assemblée du conseil municipal du 20 mars 2023 par sa résolution CM23 0300;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0399;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », afin de modifier les tarifs de la location d'espaces et de donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs à la Cité-des-Hospitalières.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1239734001

*Règlement 22-054-1*

---

**CM23 0454**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation » à l'assemblée du conseil municipal du 20 mars 2023 par sa résolution CM23 0301;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation » à l'assemblée du conseil municipal du 20 mars 2023 par sa résolution CM23 0301;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023 par sa résolution CE23 0401;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.03 1238399001

*Règlement 23-013*

---

**CM23 0455**

**Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure » / Adoption du projet de Plan directeur de mise en valeur pour ce secteur / Tenue d'une consultation publique sur le projet de Règlement et sur le projet de Plan directeur de mise en valeur**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de Plan directeur de mise en valeur pour le secteur Bridge-Bonaventure;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure »;
- 3- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de Plan directeur de mise en valeur et sur le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le secteur Bridge-Bonaventure ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Craig Sauvé

43.01 1234243001

*Règlement P-04-047-248*

---

### **CM23 0456**

#### **Nommer la rue Gustave-Pollien et la rue Ernest-Anctil dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0538;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « rue Gustave-Pollien » la voie publique située entre la rue Harry-Halton et la rue des Pyrénées, au nord de la rue des Montérégiennes, et constituée du lot numéro 6 382 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que « rue Ernest-Anctil » la voie publique située entre la rue des Pyrénées et le boulevard Marcel-Laurin, dans l'axe du chemin Laval, et constituée du lot numéro 6 337 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.01 1234521005

---

### **CM23 0457**

#### **Nomination d'un membre suppléant au Conseil du patrimoine de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0526;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la nomination de Philippe Lupien à titre de membre suppléant au Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1237939003

---

Le conseil débute l'étude du point 65.01.

---

À 12 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 17 avril 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 18 avril 2023, 14 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Aneus, M. Robert Beaudry, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M. St phane C t , M. Laurent Desbois, Mme Vicki Grondin et M. Benoit Langevin

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE POINT 65.01 SUR LE MAINTIEN DE LA D CISION DE LA PR SIDENTE DU CONSEIL CONCERNANT LA QUESTION DE PRIVIL GE SOULEV E PAR LA CONSEILL RE DOMINIQUE OLLIVIER**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M. St phane C t , M. Laurent Desbois, M. Sterling Downey, Mme Vicki Grondin M. Benoit Langevin M. Sonny Moroz et M. Alain Vaillancourt.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE POINT 65.01**

Mme Val rie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M. St phane C t , M. Laurent Desbois, Mme Vicki Grondin, M. Benoit Langevin et M. Alain Vaillancourt.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE POINT 65.02**

Mme Val rie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M.  ric Alan Caldwell, M. St phane C t , M. Laurent Desbois, Mme Vicki Grondin et M. Benoit Langevin et M. Alain Vaillancourt.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LE POINT 65.03**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M.  ric Alan Caldwell, M. St phane C t , M. Laurent Desbois, Mme Vicki Grondin et M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde et M. Alain Vaillancourt.

**AUTRES PR SENCES :**

M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion  
Mme Gaelle Dieudonn , Analyste-r dactrice

---

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux au point 65.01.

---

## CM23 0458

### **Motion de l'opposition officielle pour demander une enquête indépendante sur le processus de traitement des plaintes pour harcèlement discriminatoire et le climat de travail au sein de la fonction publique montréalaise**

Attendu que l'article 2 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que la Ville de Montréal est membre de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination créée en mars 2004 par l'UNESCO, que la Commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques a participé à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et que la Ville organise des activités dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) proclamée par les Nations Unies;

Attendu qu'en 2020, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a émis 38 recommandations précises touchant tous les services municipaux, dont la première était de reconnaître le caractère systémique du racisme, la deuxième de créer une instance de lutte contre toutes les discriminations et de se doter d'un premier plan d'action d'ici un an, et la troisième d'améliorer l'imputabilité de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques en désignant un.e membre du comité exécutif comme responsable du dossier;

Attendu que, dans la foulée de la publication du rapport de l'OCPM le 15 juin 2020, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagée à les combattre en élaborant « un plan intégré de lutte contre les profilages racial et social regroupant l'ensemble de ses services », que ce plan devait avoir des indicateurs et des objectifs clairs et mesurables et être suivi par une firme indépendante ainsi qu'un comité de partenaires externes;

Attendu qu'en 2021, la Ville de Montréal a créé le Bureau de la commissaire à la lutte contre les discriminations et le racisme systémique et qu'elle a désigné madame Dominique Ollivier, membre du comité exécutif, comme responsable du dossier;

Attendu qu'en mars 2022, la Ville de Montréal a finalement pris 12 engagements pour une transition inclusive, dont la création d'une nouvelle direction Stratégie, talents, équité, diversité et inclusion qui fusionne plusieurs divisions administratives et ajoute une cellule inter-unités pour mener ce plan, mais sans lui affecter d'objectifs chiffrés ni de calendrier préalable;

Attendu que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a constaté en mars 2023 que la Commission canadienne des droits de la personne a enfreint la clause de non-discrimination de la convention collective des praticiens du droit et que plusieurs employé.e.s racisé.e.s ont été victimes de comportements racistes et d'un climat de travail toxique;

Attendu que les employé.e.s noir.e.s et racisé.e.s qui ont porté plainte contre ladite Commission ont lancé un appel à une enquête indépendante sur le racisme au sein de leur institution, et qu'ils et elles ont également demandé au gouvernement fédéral de permettre aux Canadiens de déposer leurs plaintes directement au Tribunal des droits de la personne sans devoir passer au préalable par la Commission canadienne des droits de la personne;

Attendu qu'en mars 2023, une série d'enquêtes est parue dans le journal *Le Devoir*, révélant que des employé.e.s racisé.e.s d'au moins neuf arrondissements et de plusieurs services ont été confronté.e.s à des comportements racistes ou discriminatoires de la part de certains de leurs collègues, et qu'ils et elles n'ont pu bénéficier d'un processus de plainte accessible, transparent, confidentiel et efficace menant à des sanctions équitables et proportionnelles au préjudice subi;

Attendu que, d'après le rapport annuel de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM), 25 % des personnes ayant déposé une plainte en 2021 s'identifient à une minorité visible et 12 % à une minorité ethnique, ce qui confirme une surreprésentation des personnes s'identifiant à ces minorités tel que perçu depuis 2017;

Attendu que *Le Devoir* a révélé que la Ville de Montréal a lancé une enquête interne le 20 mars, soit le lendemain du rejet de la motion d'urgence déposée par Ensemble Montréal au Conseil municipal, en demandant par courriel à l'ensemble de ses services et de ses arrondissements de recenser les dossiers « concernant les plaintes (informelles ou formelles), les dénonciations, les griefs portant sur la discrimination (y compris le racisme), de l'incivilité ou du harcèlement psychologique ou sexuel » qui ont eu lieu en 2022, et ce, dans un délai de seulement 24 heures;

Attendu qu'une enquête interne improvisée ne suffit pas à comprendre le climat de travail vécu dans certaines unités ni à rendre justice aux employé.e.s agressé.e.s et qu'une enquête externe indépendante est nécessaire afin de traiter l'ensemble des dénonciations de façon accélérée mais rigoureuse et ainsi de contribuer à rétablir la confiance des employés qui ont subi de la discrimination et que, en attendant les conclusions de cette enquête, il n'est pas souhaitable que les plaintes de cette nature soient traitées uniquement par les unités administratives de la Ville de Montréal;

Attendu qu'une enquête externe indépendante est également souhaitée et officiellement demandée par des employé.e.s de la Ville victimes de comportements discriminatoires, par plusieurs groupes communautaires de défense des droits des personnes racisées et par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal afin de faire la lumière sur les cas rapportés par les employés ayant porté plainte;

Attendu que l'administration entend mettre en place un comité externe afin de définir le meilleur processus de gestion et de suivi des plaintes, mais qu'aucune précision n'a été donnée sur les membres de ce comité ni sur son processus de sélection et que, par conséquent, aucune garantie ne peut encore être donnée quant à son impartialité;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Abdelhaq Sari  
Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa

- 1- que d'ici le prochain Conseil municipal, en collaboration avec les unités syndicales, la Ville de Montréal mandate un arbitre de grief, un juge à la retraite, ou un enquêteur externe, pour procéder à une enquête indépendante;
- 2- que le mandat de la personne désignée sera notamment d'analyser les processus de traitement de plaintes actuels et le climat de travail des employé.e.s racisé.e.s en lien avec les cas dénoncés de racisme et de discriminations systémiques au sein de la Ville de Montréal;
- 3- que le mandat de la personne désignée sera également de consulter les syndicats des employés de la Ville de Montréal et la Commission des droits de la personne à ce sujet et d'émettre des recommandations visant à bonifier le processus de prise en charge et de traitement des plaintes;
- 4- que l'analyse et les recommandations écrites de la personne désignée soient analysées par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise lors d'une séance tenue à huis clos avant d'être déposées à une prochaine assemblée publique de ladite Commission.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, pour la présentation de la motion.

M. Salem axe son intervention sur l'importance de mettre en place une enquête indépendante dans ce cas-ci. La présidente cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa, qui soulève une question de privilège; elle souligne que M. Salem a utilisé le mot « caché » et que ce mot est antiparlementaire. La présidente reconnaît cette question de privilège, précise que le mot « catimini » se retrouve également sur la liste des mots antiparlementaires et demande à M. Salem de retirer le mot cité; ce dernier y consent volontiers.

Mme Musau Muele le remercie et cède la parole respectivement à la conseillère Stephanie Valenzuela, au conseiller Abdelhaq Sari et à la conseillère Alba Zuniga Ramos qui abondent dans le sens du chef de l'opposition officielle en soutenant que l'enquête indépendante et la circulation de l'information sont primordiales.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Dominique Ollivier qui soulève une question de privilège; elle souhaite que la conseillère Alba Zuniga Ramos retire les propos suivants : « manque de sérieux et improvisation dans ce dossier », qu'elle a utilisés lors de son intervention puisqu'elle est visée directement. Mme Zuniga Ramos explique que ses propos étaient dans un contexte général. La présidente du conseil reconnaît cette question de privilège car la personne responsable de ce dossier est connue et représentée par Mme Ollivier. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, exprime son désaccord et précise que Mme Zuniga Ramos n'a pas nommé Mme Ollivier et qu'elle faisait référence à l'Administration dans son ensemble. La présidente maintient sa décision.

Mme Zuniga Ramos soulève une question de privilège et demande à la présidente des précisions lorsque cette dernière mentionne la déontologie qui est en jeu ici et particulièrement à son propre endroit. La présidente donne des explications supplémentaires et clôt le débat. Mme Zuniga Ramos poursuit son intervention.

---

À 12 h 34, la présidente du conseil suspend les travaux pour la pause du lunch.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

---

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa

d'en appeler de la décision de la présidente du conseil municipal qui a reconnu précédemment la question de privilège soulevée par la conseillère Dominique Ollivier, et ce, en vertu de l'article 100 du *Règlement sur le procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 14 h 03, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 14 h 08, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, recueille les positions de chacune des formations politiques et des membres indépendants concernant la proposition d'appel de Mme Rossi et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote nominal sur le maintien de la décision la présidente du conseil qui a reconnu précédemment la question de privilège soulevée par la conseillère Dominique Ollivier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

## **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Sasseville et Sauvé (34)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault (21)

**Résultat :** En faveur : 34  
Contre : 21

La présidente du conseil déclare que sa décision est maintenue à la majorité des voix puis elle cède la parole à tour de rôle aux membres du conseil suivants : Nancy Blanchet, Alan DeSousa, Abdelhaq Sari et Dominique Ollivier qui expriment différents points de vue sur le contenu de cette motion.

Mme Musau Muele cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari qui soulève une question de privilège à l'égard de la phrase prononcée par la conseillère Dominique Ollivier lors de son intervention soit : « l'arrondissement de Montréal-Nord n'a rien fait dans ce dossier ». La présidente du conseil ne reconnaît pas cette question de privilège et cite les mots de Mme Ollivier qui étaient : « qu'avez-vous fait à l'arrondissement de Montréal-Nord? ». La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, précise qu'à l'arrondissement de Montréal-Nord, le rapport concernant le racisme systémique est paru il y a deux ans et non quatre ans. Mme Ollivier corrige son affirmation en ce sens. La présidente clôt le débat.

Mme Ollivier, en terminant son intervention, indique que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem qui exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Chantal Rossi

de procéder à un vote nominal sur le point 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil et Nazarian (17)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sasseville et Sauvé (39)

**Résultat :**  
En faveur : 17  
Contre : 39

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix et il est

#### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.01

---

#### **CM23 0459**

#### **Motion de l'opposition officielle pour demander des enquêtes pour faire la lumière sur la tragédie de la place D'Youville et sur la sécurité et la conformité des travaux de transformation de bâtiments dans Ville-Marie**

Attendu que le 16 mars dernier, un incendie majeur a ravagé l'édifice William-Watson-Ogilvie, causant le décès de sept personnes et faisant neuf blessés;

Attendu que cette tragédie a engendré plusieurs enquêtes journalistiques, qui ont mis en lumière les problèmes de conformité architecturale et de sécurité de plusieurs bâtiments situés dans l'arrondissement de Ville-Marie et utilisés pour de l'hébergement de courte durée;

Attendu que, selon un article du journal Le Devoir, l'arrondissement de Ville-Marie aurait délivré des permis de transformation à au moins quatre immeubles où plusieurs logements ne répondent pas aux normes de sécurité élémentaires, notamment en raison de l'aménagement de chambre sans fenêtre;

Attendu que ce dossier a été hautement médiatisé et qu'il est dans l'intérêt du public d'assurer la plus grande transparence afin d'éclaircir les circonstances entourant le décès des victimes, prévenir les incidents futurs et assurer la sécurité de la population;

Attendu que les trois partis d'opposition de l'Assemblée nationale du Québec ont demandé au gouvernement du Québec de mandater le Bureau du coroner de déclencher une enquête publique sur l'incendie de l'édifice William-Watson-Ogilvie;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Abdelhaq Sari  
M. Alan DeSousa

- 1- que la Ville de Montréal formule une demande officielle au ministre de la Sécurité publique d'utiliser son pouvoir prévu à l'article 106 de la *Loi sur les coroners* d'ordonner une enquête publique du coroner;
- 2- que, conformément à l'article 107.12 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal mandate le Bureau du vérificateur général de mener une enquête sur les processus de délivrance de permis de



transformation qui auraient été octroyés malgré la non-conformité des plans d'architecture et sur les inspections assurant la conformité des travaux réalisés dans des immeubles construits avant 1940 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

- 3- que le Bureau du vérificateur général présente les résultats de l'enquête lors d'une plénière au conseil municipal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem pour la présentation de la motion.

M. Salem décrit brièvement les événements entourant l'incendie du 16 mars dernier à la place d'Youville.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Abdelhaq Sari  
M. Alan DeSousa

d'apporter les amendements suivants au point 65.02 :

- de remplacer le dernier « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que les trois partis d'opposition de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que l'Opposition officielle à la Ville de Montréal ont demandé au gouvernement du Québec de mandater le Bureau du coroner de déclencher une enquête publique sur l'incendie de l'édifice William-Watson-Ogilvie et qu'une enquête publique du Bureau du coroner a finalement été ordonnée le 4 avril 2023 »;

- de retirer le premier « Résolu ».

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris qui confirme avoir reçu les amendements; puis, elle cède la parole au conseiller Robert Beaudry, porte-parole de l'Administration dans ce dossier, qui demande une pause des travaux afin d'en prendre connaissance.

À 15 h 03, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 09, le conseil reprend ses travaux.

---

Un débat s'engage sur les amendements proposés.

---

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, indique que selon lui les amendements sont recevables; par ailleurs, l'Administration n'est pas en faveur de cette proposition.

---

Le débat se poursuit sur les amendements proposés.

---

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, indique que les propos du conseiller Abdelhaq Sari ne portent pas sur les amendements mais plutôt sur la motion principale; de plus, il ajoute qu'il est inexact de prétendre que l'Administration ne souhaitait pas une enquête du coroner. La présidente du conseil clôt le débat en réitérant que ce sont les amendements qui sont à l'étude présentement.

---

Le débat se poursuit sur les amendements proposés.

---

Le conseiller Robert Beaudry confirme que sa formation politique votera contre les amendements proposés.

La présidente du conseil en prend note et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, qui exerce son droit de réplique sur les amendements. Puis, la présidente du conseil déclare que la proposition d'amendements est rejetée.

---

Le débat se poursuit sur la motion principale.

---

Le conseiller Robert Beaudry, porte-parole de l'Administration dans ce dossier, informe la présidente du conseil que sa formation politique votera contre la motion principale.

La présidente du conseil en prend note et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, qui exerce son droit de réplique sur la motion principale. Puis, la présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur le point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Sasseville (18)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sauvé (37)

**Résultat:** En faveur : 18  
Contre : 37

La présidente du conseil déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

#### **CM23 0460**

##### **Motion de l'opposition officielle pour demander la mise en place de mesures pour coordonner les chantiers routiers**

Attendu que les chantiers routiers sont une nécessité, car ils servent à réparer et maintenir les actifs en bon état pour minimiser les risques de bris ou moderniser les infrastructures et que, dans les prochaines années, la Ville de Montréal et ses partenaires comptent investir davantage dans les infrastructures routières;

Attendu que les travaux de la Ville de Montréal comptent pour 30 % du total des chantiers sur le territoire alors que ceux des partenaires externes, dont le ministère des Transports du Québec (MTQ), le gouvernement du Canada, les entreprises de réseaux techniques urbains (RTU) telles qu'Hydro-Québec, Énergir et Bell ainsi que les entrepreneurs privés, comptent pour le restant;

Attendu que, bien que la majorité des chantiers du centre-ville se trouvent sur des terrains privés et que leur empiètement s'étend généralement sur les trottoirs, pistes cyclables et voies de circulation, ceux-ci sont encadrés et autorisés par des permis d'occupation du domaine public octroyés par les arrondissements;

Attendu que les arrondissements reçoivent annuellement près de 90 000 demandes de permis d'occupation temporaire du domaine public touchant autant l'occupation de la chaussée que celle des trottoirs et que celles-ci proviennent régulièrement des RTU, des partenaires gouvernementaux, des projets immobiliers privés et des tournages de films;

Attendu que la Ville de Montréal et les arrondissements ont un levier important pour contrôler le nombre de chantiers présents sur le territoire, soit l'octroi de permis d'occupation du domaine public, mais que ceux-ci autorisent la majorité des demandes d'occupation sans coordination réelle avec l'ensemble des acteurs;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie a délivré plus de 5 521 permis d'occupation du domaine public du centre-ville entre avril 2021 et mars 2022 et accepté plus de 96 % des demandes d'occupation temporaire et que, par conséquent, 94 % des artères du centre-ville ont été entravées partiellement ou totalement à un moment ou un autre;

Attendu que l'occupation du domaine public et la présence de chantiers doivent être mieux coordonnées entre la Ville de Montréal et l'ensemble de ses partenaires et que l'information réelle doit être davantage accessible aux citoyens montréalais;

Attendu que la carte « Info-Travaux » diffusée sur le site de la Ville de Montréal ne répertorie pas l'ensemble des travaux présents sur le territoire montréalais puisque les chantiers des RTU, des entrepreneurs privés et des gouvernements supérieurs et des paramunicipales, dont la STM, n'y sont pas indiqués;

Attendu que l'entreposage sur les voies de circulation, l'installation à même le domaine public des abris ou les espaces de stationnement destinés au personnel de chantiers démontrent une déresponsabilisation et une sur occupation du domaine public;

Attendu qu'il n'y a présentement aucun incitatif poussant les entreprises à optimiser leur occupation du domaine public, tant en ce qui concerne la durée que la superficie, ce qui fait en sorte que plusieurs chantiers s'éternisent;

Attendu que le rapport annuel 2021 de la Vérificatrice générale (VG) indique que plusieurs des arrondissements, les services centraux de la Ville de Montréal et les paramunicipales ne communiquent pas tous leurs projets qui entravent les voies publiques aux unités chargées de la coordination et planification des chantiers, dont AGIR;

Attendu que le rapport de la VG mentionne qu'aucun mécanisme d'échange concernant la mise en application des mesures de mitigation des chantiers sur le terrain n'est en place dans les processus de planification et de coordination;

Attendu que le rapport de la VG indique que les axes de mobilité, définis par l'administration de Projet Montréal, limitant les travaux et entraves ne sont pas respectés par les arrondissements, qui continuent d'octroyer des permis d'occupation du domaine public sans avoir préalablement consulté le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR);

Attendu que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) a présenté le 19 janvier 2023 l'étude « Blocage minimum : pour une gestion innovante des chantiers publics et privés afin de rendre le centre-ville de Montréal plus attractif et accessible »;

Attendu que cette étude indique:

- Qu'entre mars 2021 et avril 2022, 94 % des artères de l'hypercentre ont été entravées partiellement ou totalement à un moment ou un autre;
- Qu'environ 6 à 7 % des projets de la Ville se qualifient comme des projets intégrés, soit des projets de grande envergure, et que tous les autres (93 % ou plus) ne sont pas intégrés;
- Que 4,6 kilomètres du centre-ville étaient paralysés par des travaux publics et que 10,2 km étaient entravés par des chantiers privés à l'automne 2022, ce qui a fait en sorte que 33 % du centre-ville était entravé;
- Que durant la dernière année, 65 % de ces chantiers ont engendré la fermeture complète d'un ou de plusieurs voies de circulation et que 80 % de ces chantiers ont entraîné un retrait complet du trottoir ou sa relocalisation dans la rue;
- Que parmi les éléments de signalétique repérés durant un exercice de recensement, 27 % n'avaient pas de raison d'être contre 73 % véritablement utilisés;

Attendu qu'en mai 2021, la Ville de Montréal a mis en place la *Charte montréalaise des chantiers*, qui comprenait une série d'engagements pour améliorer l'impact des travaux, dont l'harmonisation des pratiques de gestion, la coordination, la gestion des entraves, la diffusion de l'information et le retrait de la signalisation superflue, mais que ses impacts se font toujours attendre;

Attendu que, malgré qu'il soit possible d'utiliser un mode d'adjudication comprenant à la fois des critères concernant la qualité des matériaux, l'expérience des entreprises, la durée des travaux et la durée de vie de l'ouvrage, la Ville de Montréal utilise principalement la règle du plus bas soumissionnaire;

Attendu que la Ville de Montréal devrait maximiser les effets de ses investissements et s'assurer que l'ensemble des ouvrages futurs soient de qualité supérieure afin d'éviter d'effectuer de multiples réparations sur un même tronçon;

Attendu que le 30 mars 2023, la Ville de Montréal a tenu un Sommet sur les chantiers avec les différents acteurs et experts du domaine de la construction afin de dégager des pistes de solutions pour améliorer la fluidité et la coordination des chantiers;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Vana Nazarian  
Mme Angela Gentile

- 1- que, d'ici septembre 2023, la Ville de Montréal réforme la carte « Info-travaux » afin qu'elle soit mise à jour et qu'elle contienne à la fois les travaux de la ville-centre, des arrondissements, des paramunicipales, des RTU, des partenaires gouvernementaux et des promoteurs privés;
- 2- que la Ville de Montréal étudie la possibilité d'instaurer une politique de tarification dynamique basée sur l'occupation du domaine public afin d'inciter les chantiers privés et publics à occuper moins d'espace et de restreindre leur durée;
- 3- que l'administration dépose lors du prochain conseil municipal l'état d'avancement de l'ensemble des recommandations formulées par la Vérificatrice générale concernant la section 3.5 « Gestion des chantiers sur la voie publique - Volet planification intégrée et coordination » de son rapport annuel 2021;
- 4- que la Ville s'engage à améliorer la qualité et durabilité de ses infrastructures en favorisant d'autres modes d'adjudication que celui du plus bas soumissionnaire et inclue des clauses quant à la qualité des matériaux, la durée des travaux et l'expérience des soumissionnaires;
- 5- que la Ville de Montréal entame des démarches avec le gouvernement du Québec pour réformer la législation afin de modifier les modes d'adjudication des contrats et permettre de stimuler l'innovation et la qualité des infrastructures.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Vana Nazarian pour la présentation de la motion.

En débutant, Mme Nazarian rappelle quelques éléments phares du rapport annuel 2021 de la vérificatrice générale concernant la gestion des chantiers. Elle indique notamment qu'une des demandes de l'opposition officielle est la mise à jour de la carte Info-travaux qui devrait tenir compte de tous les travaux qui ont cours dans la Ville de Montréal, qu'ils soient issus des services centraux, des arrondissements, des partenaires gouvernementaux, les entreprises de réseaux techniques urbains, etc. Pour conclure, Mme Nazarian souhaite qu'il y ait une reconnaissance de la problématique.

La présidente du conseil remercie la conseillère Vana Nazarian et cède la parole respectivement aux conseillers Alan DeSousa et Serge Sasseville, ainsi qu'à la conseillère Émilie Thuillier.

M. DeSousa évoque entre autres certaines propositions formulées par les acteurs et les experts du domaine lors du Sommet sur les chantiers; il souhaite qu'il y ait une réforme de la législation au regard de de l'adjudication des contrats, et ce, pour plusieurs raisons. M. Sasseville quant à lui exprime son soutien à cette motion.

La conseillère Émilie Thuillier, porte-parole de l'Administration pour ce dossier, confirme qu'il y a des améliorations à apporter dans la coordination des chantiers et qu'un plan d'action existe au Service des infrastructures du réseau routier pour répondre aux recommandations de la vérificatrice générale; elle indique également que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion.

La présidente du conseil les remercie et cède à nouveau la parole au conseiller Serge Sasseville et à la conseillère Vana Nazaria qui s'entendent pour décrire la situation comme urgente afin d'améliorer la fluidité de la circulation.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au conseiller Alan DeSousa afin qu'il exerce son droit de réplique.

Mme Musau Muele remercie M. DeSousa et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur le point 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sasseville et Sauvé (24)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau et Roy (31)

**Résultat:** En faveur : 24  
Contre : 31

La présidente du conseil déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.03

---

### **CM23 0461**

#### **Motion de l'opposition officielle pour renforcer le suivi de la qualité de l'air et assurer un développement durable de l'est de Montréal**

Attendu que la fermeture de plusieurs voies de circulation dans le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine jusqu'en 2026, la réfection de l'autoroute 25 et la fermeture de plusieurs bretelles de l'échangeur Souigny aggravent les enjeux de congestion routière dans les secteurs de l'Assomption-Sud-Longue-Pointe et du sud de Tétéreaultville et, de facto, la concentration de polluants atmosphériques néfastes pour la santé respiratoire des résidents du secteur;

Attendu que le secteur de l'Assomption-Sud-Longue-Pointe connaît un développement industriel avec la première phase du projet de plateforme intermodale de transbordement de conteneurs de Ray-Mont Logistiques autorisée par le gouvernement provincial en novembre 2022;

Attendu que le projet de Ray-Mont Logistiques aura pour effet de faire transiter quotidiennement 1 500 conteneurs par le site et d'y entreposer 5 000, d'augmenter les activités de camionnage et de trains dans Mercier-Est et qu'une grande partie des résidents du secteur se sont mobilisés en sa défaveur en raison des impacts néfastes anticipés sur l'environnement et la santé publique;

Attendu que plusieurs médecins, spécialistes de la santé publique et environnementalistes ont transmis en septembre 2022 une requête officielle à la Direction de la santé publique (DRSP) de Montréal, au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal pour exiger une évaluation d'impact sur la santé en lien avec le projet de Ray-Mont Logistiques, mais qu'en novembre 2022, la DRSP de Montréal a refusé de le faire en raison de l'état d'avancement du projet;

Attendu qu'au même moment, la DRSP de Montréal s'est dite ouverte à évaluer la possibilité de réaliser une évaluation d'impact sur la santé du développement de l'est de Montréal dans son ensemble, puisque le secteur subira une importante transformation en raison des nombreux projets projetés par le gouvernement provincial et la Ville de Montréal;

Attendu que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a mandaté en 2022 la firme SNC-Lavalin pour mener, en concertation avec la Direction régionale de santé publique de Montréal et avec la participation de l'Administration portuaire de Montréal, une analyse des nuisances environnementales dans le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe qui a été publié en mars 2023;

Attendu que selon ce rapport, en partie basé sur le Bilan environnemental 2021 de la qualité de l'air du Service de l'environnement de la Ville, cinq jours de mauvaise qualité de l'air ont été observés à la station Hochelaga-Maisonneuve en 2021, comparativement à dix et à sept en 2020 et 2019;

Attendu que ce rapport indique également qu'en 2021 la station d'échantillonnage de l'air Hochelaga-Maisonneuve (station no 50) a enregistré 290 jours de qualité de l'air « bonne », soit le nombre de jour le plus élevé de toutes les stations d'échantillonnage de l'île de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal compte actuellement 11 stations permanentes, une station mobile et une station temporaire d'échantillonnage de mesure de la qualité de l'air sur son territoire, que ces stations permettent d'effectuer un suivi rigoureux de la qualité de l'air d'un secteur donné et que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve compte deux de ces 13 stations sur son territoire;

Attendu que la station mobile de mesure de la qualité de l'air est actuellement située aux Jardins collectifs Montréal-Est, à l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue Marien;

Attendu que la station temporaire de mesure de la qualité de l'air (station no 25) a été ajoutée par le Service de l'environnement au coin des rues Haig et Notre-Dame Est en 2022 afin de mesurer l'impact du grand chantier de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine par le Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec sur la qualité de l'air;

Attendu que la Ville de Montréal ajoutera, d'ici la fin de l'année 2023, une station compacte de mesure de la qualité de l'air entre le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et la station no 25 afin de mieux comprendre l'influence de la circulation intégrée à la durée des feux de circulation sur la rue Notre-Dame Est;

Attendu que la Ville de Montréal compte la plus haute concentration de stations actives de mesure de la qualité de l'air sur son territoire au Canada, avec 2,6 stations actives par 100 km<sup>2</sup> comparativement à 0,3 stations actives par 100km<sup>2</sup> dans les autres régions couvertes par le programme de surveillance national de la pollution atmosphérique du Canada;

Attendu que sur le territoire de la Ville de Montréal, 38,5% des stations de mesure de qualité de l'air se retrouvent dans l'Est de l'île, soit 5 stations permanentes, mobile et temporaire sur 13;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé en juin 2021 des investissements de 1,2 M\$ pour l'achat d'une station d'échantillonnage mobile ainsi que pour l'amélioration des infrastructures de mesure de la qualité de l'air sur le territoire montréalais;

Attendu que les élu.e.s montréalais ont adopté un « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale » lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2023;

Attendu que le Service de l'environnement de la Ville de Montréal effectue un suivi annuel de la qualité de l'air sur le territoire montréalais via le bilan de la qualité de l'air à Montréal, et que ce document inclut systématiquement les résultats des 11 stations permanentes de mesure de la qualité de l'air, dont celles situées dans l'est de Montréal;

Attendu que les 3 derniers bilans annuels de suivi de la qualité de l'air incluent des passages spécifiques sur la qualité de l'air dans l'Est, comme une section détaillée sur les données de la station Saint-Jean-Baptiste en 2021, les données sur la mise en fonction des analyseurs H<sub>2</sub>S des stations Saint-Jean-Baptiste et Rivière-des-Prairies en 2020, et une comparaison entre la qualité de l'air de l'Est et celle du reste de l'île entre 2000 et 2019 dans le bilan annuel 2019;

Attendu que la comparaison entre la qualité de l'air de l'Est et celle du reste de l'île présente dans le bilan annuel 2019 démontre que la qualité de l'air de l'Est de Montréal est comparable à celle du reste de l'île;

Attendu que les données des stations de mesure de la qualité de l'air sont disponibles sur le site de données ouvertes de la Ville, incluant tous les polluants mesurés en continu de 1990 à 2022 et les métaux mesurés de 2003 à 2021;

Attendu que les projets de développement industriel peuvent avoir un impact sur la santé environnementale, soit les problèmes de santé reliés à la pollution ou à la détérioration de l'environnement;

Attendu qu'en vertu de l'article 19.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) : « Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent (...) » et que la transparence et l'accès à l'information environnementale sont primordiales pour assurer à la population le respect de ce droit;

Attendu que dans un article publié le 27 mars 2023 dans *Le Devoir*, un regroupement de 80 représentants provenant d'organismes et des secteurs universitaires, juridiques, environnementaux et de la santé a revendiqué que le gouvernement provincial mette en place, en l'espace de 30 jours, le registre public prévu à l'article 118.5 de la LQE qui permettrait à la population de savoir si les projets et activités sont réalisés en respect des règles de protection de l'environnement;

Attendu que l'accès à ce registre public est très pertinent pour la population montréalaise alors que plusieurs secteurs du territoire montréalais vont connaître des développements industriels importants, surtout dans l'Est;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Stephanie Valenzuela

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal s'engage à analyser l'emplacement d'une station temporaire de mesure de la qualité de l'air du côté est du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine pour un déploiement dans un horizon de 18 à 24 mois, conformément aux critères techniques d'installation et à effectuer une reddition de compte sur les stations temporaires qui sera publique aux six mois sur le site des données ouvertes de la Ville de Montréal;
- 2- que le Service de l'environnement de la Ville de Montréal continue de consacrer des sections du bilan annuel de la qualité de l'air à Montréal au suivi particulier de la qualité de l'air dans l'Est;
- 3- que la Ville de Montréal collabore avec la DRSP de Montréal pour évaluer dès 2023 la possibilité d'effectuer une évaluation d'impact sur la santé du développement de l'Est dans son ensemble;
- 4- que la Ville de Montréal exerce de la pression auprès du gouvernement du Québec afin qu'il mette en place dès 2023 le registre public prévu à l'article 118.5 de la LQE permettant à la population de suivre le développement des projets et de s'assurer de leur conformité aux règles de protection de l'environnement.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Julien Hénault-Ratelle, pour sa présentation.

À prime abord, M. Hénault-Ratelle souligne la belle collaboration entre les parties et entame sa présentation. Il indique que l'enjeu de la qualité de l'air dans l'est de Montréal est récurrent en raison notamment des industries lourdes qui s'y sont installées historiquement. Il présente également les points de vue des scientifiques à cet égard. En terminant, il insiste sur l'importance d'obtenir des données fiables afin de mettre en place des mesures de mitigation.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour sa présentation et cède la parole respectivement à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos et à la conseillère Marie-Andrée Mauger. Mme Zuniga Ramos explique entre autres pourquoi elle veut changer la donne en mettant de l'avant les préoccupations citoyennes.

Mme Marie-Andrée Mauger, porte-parole de l'Administration en matière d'environnement, souligne aussi la fructueuse collaboration avec l'opposition officielle pour une version consensuelle de cette motion. Elle relate brièvement quelques éléments de la nouvelle version dont le Résolu touchant l'analyse d'un emplacement pour une station temporaire de mesure de la qualité de l'air du côté est du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole à tour de rôle au conseiller Julien Hénault-Ratelle, à la conseillère Alia Hassan-Cournol et au conseiller Pierre Lessard-Blais. Les conseillers et la conseillère louent les efforts de la population touchée pour améliorer la qualité de l'air dans leur secteur et réitèrent notamment leur engagement à poursuivre le travail dans ce dossier.

Mme Musau Muele les remercie pour leurs interventions et cède à nouveau la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Finalement, la présidente du conseil remercie M. Hénault-Ratelle, met aux voix le point 65.04 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.04

---

**CM23 0462**

**Motion non partisane pour un quartier inclusif au Bassin Wellington**

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal vient de déposer une première version de son Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure;

Attendu que la Société immobilière du Canada (SIC) détient un terrain (à majorité vague et non-utilisé) de 8.5 hectares, qui représente environ la moitié du secteur Bassin Wellington;

Attendu qu'un terrain public et si bien situé pourrait contribuer massivement à améliorer la qualité de vie de la population du Sud-Ouest;

Attendu que Loto-Québec possède également un terrain de 2.7 hectares (où se situe un bâtiment de CASILOC) dans le même secteur, qui pourrait être mise à contribution par la Société d'État afin de répondre aux besoins publics;

Attendu que le milieu communautaire de Pointe Saint-Charles se range clairement et ardemment derrière l'idée que des terrains publics situés dans le Bassin Wellington (dans l'est de la Pointe-Saint-Charles) soient mis au service du bien commun et que le milieu mobilise la population derrière cette idée depuis plus d'une décennie;

Attendu que nous assistons à un moment historique où l'économie est instable en raison de l'inflation rapide, que nous ferons potentiellement face à une récession difficile et que l'investissement dans le logement social et les services publics sont des actes qui permettent plus de stabilité économique et sociale;

Attendu qu'un secteur résidentiel pouvant accueillir plus de 5000 personnes aura besoin de services scolaires et d'autres services publics pour la population du secteur;

Attendu que des infrastructures en parc de bonne qualité pour mettre en valeur le Bassin Peel et le quartier résidentiel à venir seraient importantes et, qu'à ce jour, la Ville ne possède aucun terrain dans le secteur;

Attendu que les pressions financières du secteur immobilier pour ce site pourraient rendre la valeur marchande des terrains hors de portée de la capacité de payer de la Ville;

Attendu que la Ville de Montréal a pour objectif de faire avancer la transition écologique sans laisser personne derrière;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

- 1- que le conseil municipal de Montréal demande à la Société Immobilière du Canada de lui céder son terrain de 8.5 hectares dans le secteur Bassin Wellington afin d'y aménager une bonne quantité de logements sociaux ainsi que des infrastructures publiques;
- 2- que le conseil municipal de Montréal demande à Loto-Québec de participer à cet effort avec son terrain de 2.7 hectares dans le même secteur pour répondre aux mêmes objectifs mentionnés ci-haut;
- 3- qu'une copie de cette motion soit envoyée à la ministre canadienne des Services publics et de l'Approvisionnement, L'honorable Helena Jaczek ; au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, L'honorable Dominic LeBlanc ; le ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion, L'honorable Ahmed Hussen ; au ministre québécois des Finances, M. Éric Girard ; la ministre québécoise responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau ; à la présidente du conseil d'administration de la Société immobilière du Canada, Mme Kaye Melliship ; au président et chef de la direction de Loto-Québec, M. Jean-François Bergeron ; ainsi qu'au député fédéral de Ville-Marie—Le-Sud-Ouest—Île-des-Sœurs, L'honorable Marc Miller et le député québécois de Saint-Henri—Sainte-Anne, M<sup>e</sup> Guillaume Cliche-Rivard.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Craig Sauvé.

En débutant, le conseiller Craig Sauvé dépose le document *Carte des grands propriétaires fonciers - nouvelles acquisitions 2021*. Puis, il enchaîne avec une brève mise en contexte et l'importance de garder ces terrains hors du marché spéculatif afin d'y développer du logement social notamment.



M. Sauv , en l'absence de l'appuyeur de cette motion, M. Benoit Langevin, conclut qu'il souhaite retirer la motion et poursuivre le travail amorc    un moment ult rieur car il s'agit d'une priorit    ses yeux.

La pr sidente du conseil le remercie pour son intervention. Puis, avec l'accord de la majorit  des membres du conseil pr sents, et en vertu de l'article 88 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal* (06-051), la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, d clare la motion 65.05 retir e, et il est

## R SOLU

en cons quence.

65.05

---

  17 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant  t   tudi s, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de m me que tous ceux et celles ayant particip    la pr paration de cette assembl e. Puis, la pr sidente du conseil d clare l'assembl e lev e.

---

Martine Musau Muele  
PR SIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des r glements et r solutions ci-dessus relat s sont approuv s.

---

Val rie Plante  
MAIRESSE